

SITUATION DE REFERENCE DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) AU NIGER



Décembre 2017

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
LISTE DES TABLEAUX	iii
LISTE DES GRAPHIQUES	iv
SIGLES ET ABREVIATIONS	vi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : OBJECTIF 1 : - ELIMINER LA PAUVRETE SOUS TOUTES SES FORMES	3
Chapitre 2. OBJECTIF 2 – ELIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE	10
Chapitre 3. OBJECTIF 3 – DONNER AUX INDIVIDUS LES MOYENS DE VIVRE UNE VIE Saine ET PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE DE TOUS	15
CHAPITRE 4 : OBJECTIF 4 – VEILLER A CE QUE TOUS PUISSENT SUIVRE UNE EDUCATION DE QUALITE.....	27
CHAPITRE 5 : OBJECTIF 5 – REALISER L'EGALITE DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES.....	32
CHAPITRE 6 : OBJECTIF 6 - GARANTIR L'ACCES DE TOUS A L'EAU, L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DE L'EAU.....	37
Chapitre 7 : ODD7 : GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES FIABLES, DURABLES, MODERNES ET ABORDABLES	41
CHAPITRE 8 : OBJECTIF 8 – PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGEE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DECENT POUR TOUS.....	45
CHAPITRE 9 : OBJECTIF 9– METTRE EN PLACE UNE INFRASTRUCTURE RESILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION SOUTENABLE QUI PROFITE A TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION	50
CHAPITRE 10 : OBJECTIF 10 – REDUIRE LES INEGALITES ENTRE LES PAYS ET EN LEUR SEIN.....	55
CHAPITRE 11 : OBJECTIF 11 – VILLES ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS OUVERTS A TOUS, SURS, RESILIENS ET SOUTENABLES.....	58
CHAPITRE 12. Objectif 12: INSTAURER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION SOUTENABLES	61
CHAPITRE 13 : OBJECTIF 13. PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS.....	64
CHAPITRE 15. OBJECTIF 15 – PRESERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES TERRESTRES, LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION.....	67

OBJECTIF 16 : PROMOUVOIR L'AVENEMENT DE SOCIETES PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DEVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER A TOUS L'ACCES A LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, A TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES.....	71
CHAPITRE 17 : OBJECTIF 17 : RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER	75
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	83
LISTE RECAPUTILATIF DES ODD, LEURS CIBLES ETLE NIVEAU DE LEUR INDICATEURS.....	- 1 -

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Résultats globaux du MPI, incidence du MPI et intensité de la pauvreté ...	4
Tableau 2 : Résultats globaux du MPI, incidence du MPI et intensité de la pauvreté au niveau suivant les régions	5
Tableau 3: Proportions des ménages ayant bénéficié d'une action quelque de protection contre la vulnérabilité en 2014.....	6
Tableau 4: taux d'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement selon leur situation de pauvreté.	8
Tableau 5 : Prévalence de la malnutrition aiguë (globale, modérée, et sévère) chez les enfants de 6 à 59 mois, par région administrative en 2016.	13
Tableau 6 : Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées (MTN) sont nécessaires en 2015.....	22
Tableau 7: Taux de mortalité chez les adolescentes.....	24
Tableau 8: Ration personnel de santé pour 1000 habitants spécifiques en 2015	26
Tableau 9: Indice de parité Femmes/hommes dans les indicateurs de l'Education en 2015.....	28
Tableau 10: Proportion d'établissements scolaires ayant accès aux services ci-dessous.	30
Tableau 11: Nombre de passagers transport et volume de fret (importé et exporté) en 2016	51
Tableau 12: Montant des subventions.....	63
Tableau 13: Superficies aménagées.....	67

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Incidence de la pauvreté au niveau national, la taille du ménage, l'âge du CM, le milieu de résidence et le sexe du CM.....	3
Graphique 3 : Taux d'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement en 2014.....	7
Graphique 4: taux d'accès des populations des différentes régions à l'eau potable et à l'assainissement.....	7
Graphique 5: Evolution des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (Education, santé et protection sociale entre 2011 et 2016.....	9
Graphique 6 : Prévalence de la sous-alimentation au Niger et selon les différentes catégories de populations en 2014	11
Graphique 7 : Prévalence du retard de croissance.....	12
Graphique 8 : Evolution du ratio de mortalité maternelle entre 1990 et 2015.....	15
Graphique 9: Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié selon diverses caractéristiques socioculturelles et économiques	17
Graphique 10: Tendance du taux de mortalité infanto-juvénile entre 1992 et 2015..	18
Graphique 11: taux de mortalité infanto-juvénile selon le milieu de résidence en 2015	18
Graphique 12 : Taux de mortalité infanto-juvénile selon certaines caractéristiques des mères.....	19
Graphique 13: tendance du taux de mortalité Néonatale entre 1992 et 2015.....	20
Graphique 14: taux de mortalité Néonatale selon certaines caractéristiques des mères	20
Graphique 15: nombre de cas de paludisme pour 1000 personnes par an selon les régions et les groupes d'âges des populations soumises en 2016	22
Graphique 16: Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale.....	24
Graphique 17: Proportion d'enfants et de jeunes qui atteignent un niveau de compétence minimum dans les domaines en 2015.	27
Graphique 18: Proportion d'enseignants dans les différents cycles qui ont suivi au moins les formations organisées à leur intention 2015.....	31
Graphique 19: Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge.....	33
Graphique 20: Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe	36
Graphique 21: Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité selon l'âge, le sexe du CM et le milieu de résidence	38
Graphique 22: Proportion des ménages ayant accès des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité selon le niveau de vie des ménages et le niveau d'instruction des CM des ménages	38
Graphique 23 : Proportion de la population ayant accès l'électricité en 2015	41
Graphique 24: Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres en 2015.....	42

Graphique 25: Taux de croissance du PIB réel (en %) de 2011 à 2016	45
Graphique 26: Part de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles par sexe en 2012.....	46
Graphique 27 : Taux de chômage par sexe en 2014.....	47
Graphique 28: Taux de chômage par région en 2014	48
Graphique 29: Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année	50
Graphique 30: Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile par milieu et région.....	54

SIGLES ET ABREVIATIONS

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

ODD : Objectifs de Développement Durable l'ONU

OPHI: Oxford Poverty and Human Development Initiative

ECVMA : Enquête sur les Conditions de Vie de Ménages et de l'Agriculture

AOI : L'indice d'orientation agricole

IHPC : l'Indice Harmonisé des Prix à la consommation

EDSN : Enquête Démographique et de Santé

ENISED : Enquête Nationale d'Evaluation d'Indicateurs Socioéconomiques et Démographique

MSP : Ministère de la Santé Publique

anti-HBc : l'antigène de base de l'hépatite B

HBsAg) : antigène de surface de l'hépatite B

MTN : Maladies Tropicales Négligées

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ADPIC : Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce

APD : Aide publique au développement nette totale

FPT : Formation Professionnelle et Technique

MGF : Mutilations Génitales Féminines

OCDE : Organisation pour la Coopération et le Développement économique MWH

PIB : Produit Intérieur Brut

MHT : Moyenne et Haute Technologie

CITI : Classification Internationale Type par Industrie

RNB : Revenu National Brut

MRIO : Multirégional Input Output

CMD : Consommation de Matières Domestiques

SNDDT : Stratégie Nationale du Développement Durable du Tourisme

PAP : Programme d'Actions Prioritaires

SNRRC : Stratégie Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes

ILR : Indice de la Liste rouge

PTFs : Partenaires Techniques et Financiers

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

INTRODUCTION

En Septembre 2000, les Etats membres des Nations Unies ont adopté les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à New York, dans l'espoir d'éradiquer la pauvreté et la faim dans le monde entier et particulièrement dans les pays pauvres. en l'espace de quinze (15) ans

En 2015, à l'horizon des OMD, les travaux d'évaluation des résultats ont permis de relever que d'importants progrès ont été faits vers la réalisation de ces objectifs dans de nombreux pays dans le monde. La proportion des personnes souffrant de la faim a été réduite de moitié et l'extrême pauvreté a reculé de presque 50 %. Le nombre d'enfants scolarisés a progressé considérablement et la mortalité infanto-juvénile a régressé. Cependant, malgré ces progrès, la lutte contre la pauvreté a été relevée comme demeurant encore une préoccupation de premier (1^{er}) plan.

Ainsi, au sommet sur le Développement Durable, tenu le 25 Septembre 2015 à New York, les États membres des Nations Unies souhaitant capitaliser les succès enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre des OMD, ont adopté un nouveau programme de Développement, les Objectifs de Développement Durable (ODD), qui devrait permettre d'éradiquer complètement la faim et la pauvreté à l'horizon 2030. Ce nouveau programme comprend 17 objectifs mondiaux, 169 cibles et 232 indicateurs.

Les 17 ODD et leurs 169 cibles ont une portée beaucoup plus large que les 8 OMD et leurs 21 cibles. Là où ces derniers étaient centrés principalement sur des thématiques sociales, les ODD couvrent l'ensemble des dimensions du développement durable, à savoir la croissance économique, l'intégration sociale et la protection de l'environnement. Par ailleurs, les OMD ciblaient essentiellement les pays en développement, en particulier les plus pauvres, alors que les ODD sont conçus aussi bien pour les pays riches que pour les pays pauvres.

Cet agenda de développement dont le slogan est : « **Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030** », est ambitieux, d'une part par le caractère universel des domaines de développement qu'il couvre et les pays concernés et, d'autre part par la méthodologie de mise en œuvre qui est différente de celle des OMD.

En effet, à la différence des OMD, une des innovations introduites dans l'agenda des ODD est que chaque pays devrait choisir pour chaque objectif, ses propres cibles prioritaires, compte tenu de son contexte. L'exigence de priorisation des cibles des ODD par les pays tire son fondement de la Résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 25 septembre 2015, au point 55 de laquelle, il est énoncé que: « Les objectifs et les cibles de développement durable sont intégrés et indissociables ; ils sont par essence globaux et applicables universellement, compte tenu des réalités, des capacités et des niveaux de développement des différents pays et dans

le respect des priorités et politiques nationales. Si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque État qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités. Il appartient aussi à chaque État de décider de la manière dont ces aspirations et cibles devront être prises en compte par les mécanismes nationaux de planification et dans les politiques et stratégies nationales. Il importe de ne pas perdre de vue le lien qui existe entre le développement durable et les autres processus en cours dans les domaines économique, social et environnemental ».

Toutefois, de manière globale, sur les 169 cibles que contient l'Agenda 2030, les pays ne devront porter leurs choix des cibles à prioriser que sur les cibles dites « à prioriser ». Les cibles servant de mise de mise en œuvre qui accompagnent chaque objectif et celles de l'objectif 17 relatives au partenariat ne devront pas faire objet de priorisation. Elles sont applicables comme telles.

Ainsi, dans le cadre du processus d'internalisation et de suivi des ODD un travail de priorisation a été effectué au Niger. Sous la conduite du Ministère du Plan, sur les 169 cibles des 17 ODD, l'exercice de priorisation a porté sur seulement 100 cibles compte tenu des 40 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre, des 19 cibles relatives au partenariat et des cibles de l'ODD 14 qui ne s'appliquent pas au Niger.

A la fin de la priorisation, les cibles des ODD priorisées pour le prochain quinquennat (2017-2021) comprennent 16 ODD, 43 cibles et 66 indicateurs. Il représente 43% des 100 cibles à prioriser et 25% du total des cibles des 17 ODD de l'agenda de développement à l'horizon 2030.

Le présent rapport sert de situation de référence au Niger des indicateurs des cibles retenues comme prioritaires pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030.

Il s'articule autour de 16 Chapitres.

CHAPITRE 1 : OBJECTIF I : - ELIMINER LA PAUVRETE SOUS TOUTES SES FORMES

L'objectif un (1) des ODD vise à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes à l'horizon 2030. Pour atteindre cet objectif, trois (3) cibles ont été retenues comme prioritaires. Il s'agit des cibles 1.2 ; 1.3 et 1.4, auxquelles il faut ajouter deux (2) cibles de mise en œuvre (1.a et 1.b) soit un total de Cinq (5) cibles recherchées pour atteindre cet objectif. L'atteinte de celles-ci est mesurée à travers huit (8) indicateurs

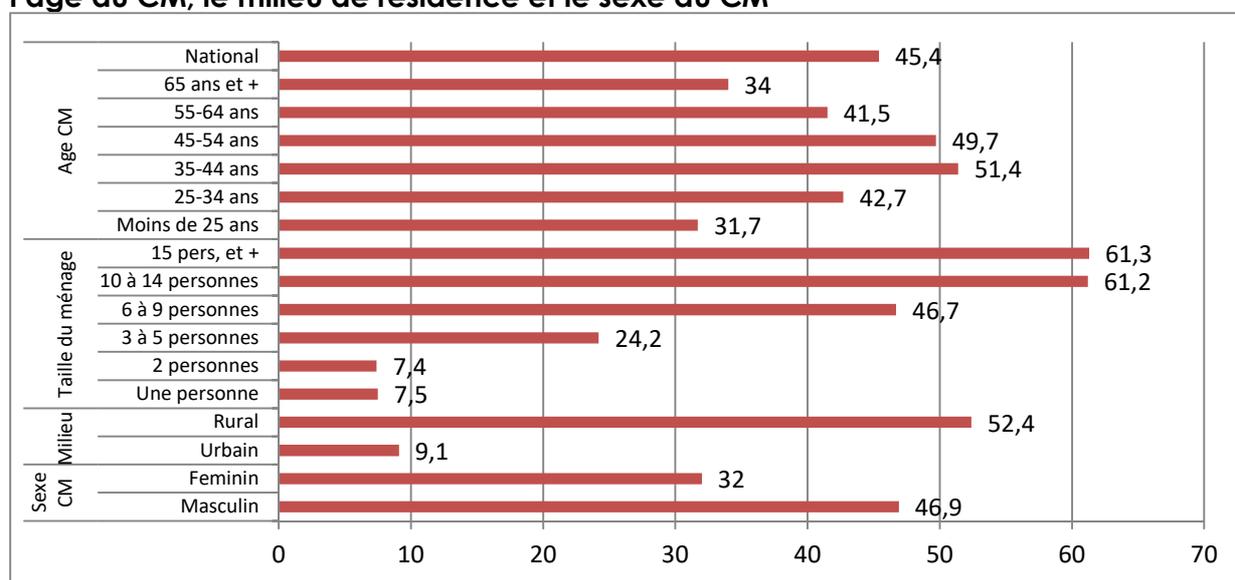
Cible1.1 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.

Indicateur 1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge

Cet indicateur est la proportion de la population vivant dans des ménages dont la consommation par habitant (ou le revenu) est inférieur au seuil de pauvreté national. Il est obtenu en divisant le nombre de personnes vivant dans des ménages en dessous du seuil de pauvreté par le nombre total de personnes.

Ainsi au Niger, en 2015, 45,4% des personnes vivent dans des ménages pauvres. Le graphique ci-dessous donne l'incidence de la pauvreté au Niger en 2017, dans des différentes catégories.

Graphique 1 : Incidence de la pauvreté au niveau national, la taille du ménage, l'âge du CM, le milieu de résidence et le sexe du CM



Source : ECVMA 2014, INS

Le niveau national de l'incidence de la pauvreté cache des disparités entre le milieu rural et le milieu urbain. En effet, si en milieu urbain, moins d'une (1) personne sur dix (10) est pauvre (9%), en milieu rural, un peu plus d'une (1) personne sur deux (2) vit dans la pauvreté, soit 52% de la population y vivant.

Quant à la taille du ménage, elle a une influence négative sur le bien-être du ménage. En effet, plus la taille du ménage est élevée, plus ses membres sont pauvres.

Concernant le sexe du chef de ménage, il ressort que les ménages dirigés par les femmes sont moins pauvres par rapport à ceux dirigés par les hommes.

Pour l'âge du chef de ménage, on observe que l'incidence de la pauvreté est plus élevée chez les ménages dirigés par des chefs qui ont un âge compris entre 35 et 45 ans. Avant et après cet âge, l'incidence de la pauvreté reste relativement faible.

Indicateur 1.2.2 : Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays.

Le Niger n'a pas encore défini une pauvreté de façon normalisée au sens de la méthode de « ALKIRE ». Toutefois, Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI) a élaboré l'indice de la pauvreté multidimensionnelle (IPM) dans une série pour un certain nombre de pays dont le Niger. L'indice d'OPHI sera utilisé pour analyser la pauvreté multidimensionnelle.

Le MPI global élaboré par OPHI a trois (3) dimensions et dix (10) indicateurs, qui sont mis en exergue dans l'encadré ci-dessous. Chaque dimension est pondérée dans le calcul de l'indice, et chaque indicateur dans une dimension est également pondéré, et ces poids sont indiqués entre parenthèses dans la figure ci-dessous.

Une personne est identifiée comme étant multidimensionnellement pauvre (ou «MPI pauvre»), si elle est privée dans au moins un tiers (1/3) des indicateurs pondérés indiqués ci-dessus; en d'autres termes, le seuil de pauvreté (k) est de 33,33%.

La proportion de la population qui est multidimensionnellement pauvre est l'incidence de la pauvreté, ou (Head count ratio) l'incidence (H). La proportion moyenne d'indicateurs dans lesquels les pauvres sont privés est décrite comme l'intensité de leur pauvreté (A). L'IPM est calculé en multipliant l'incidence de la pauvreté par l'intensité moyenne de la pauvreté parmi les pauvres ($IPM = H \times A$); par conséquent, il reflète à la fois la proportion de personnes vivant dans la pauvreté et le degré de privation.

Si une personne est privée de 20-33,3% des indicateurs pondérés, elle est considérée comme «Vulnérable à la pauvreté» et si elle est privée de 50% ou plus des indicateurs, elle est identifiée comme étant en situation de pauvreté grave.

Tableau 1: Résultats globaux du MPI, incidence du MPI et intensité de la pauvreté

(MPI = H×A)	Pourcentage des pauvres (H) (k = 33,3%)	Intensité moyenne dans les pauvres (A)	Vulnérable à la pauvreté (20% - 33,3%)	En sévère La pauvreté (k = 50%)
0,605	89,3%	67,7%	6,2%	74,3%

Source: EDSN, 2012, INS

Au Niger, en 2012, selon l'OPHI, l'indice de pauvreté multidimensionnelle est de 0,605. La pauvreté multidimensionnelle considérée au seuil de 33,3% touche 89% de la population, avec une intensité de privation dans 67,7 % des indicateurs. Les vulnérables représentent 6,2% de la population tandis que la pauvreté sévère touche 74,3% de la population. Cette situation au niveau national, cache des disparités entre les régions dont la situation est donnée par le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Résultats globaux du MPI, incidence du MPI et intensité de la pauvreté au niveau suivant les régions

	(MPI = H×A)	Pourcentage des pauvres (H) (k = 33.3%)	Intensité moyenne dans les pauvres (A)	Vulnérable à la pauvreté (20% -33,3%)	En sévère La pauvreté (k = 50%)
Urbain	0,276	53,9	51,2	22,9	28,6
Rural	0,669	96,2	69,5	3,0	83,2
Agadez	0,405	69,9	58,0	13,4	49,1
Diffa	0,556	90,3	61,5	5,1	70,5
Dosso	0,620	92,8	66,8	6,0	77,3
Maradi	0,664	94,1	70,6	3,1	81,7
Tahoua	0,646	92,9	69,5	5,2	79,5
Tillabéri	0,609	92,0	66,1	5,6	74,8
Zinder	0,641	93,6	68,5	4,2	80,6
Niamey	0,206	42,1	49,0	26,1	16,5
Ensemble	0,605	89,3	67,7%	6,2%	74,3%

Source : Source: EDSN, 2012, INS

Toutefois, dans la plupart des régions du Niger en 2012, l'indice de pauvreté multidimensionnelle reste très élevé (autour de 0,6). Les régions qui enregistrent un indice relativement faible, sont les régions de Niamey (0,2), Agadez (0,4) et Diffa (0,5).

Il y va de même suivant le milieu de résidence, ainsi c'est plus en milieu rural que l'on enregistre un indice de pauvreté très élevé (0,66) contre seulement 0,27 en milieu urbain.

Indicateur 1.3.1 : Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs,

personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)

En 2015, 64% des ménages enquêtés déclarent avoir reçu une assistance quelconque dans le but de le protéger contre la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire. Suivant la région, cette portion varie d'une région à l'autre. Le tableau ci-dessous donne le détail et l'ampleur de l'assistance que les ménages reçoivent dans le but de les protéger contre la vulnérabilité.

Tableau 3: Proportions des ménages ayant bénéficié d'une action quelque de protection contre la vulnérabilité en 2014

Région	Ayant Bénéficié	N'ayant pas Bénéficié	Total
Agadez	442	751	1193
	37,05	62,95	100
Diffa	761	937	1698
	44,82	55,18	100
Dosso	878	1791	2669
	32,9	67,1	100
Maradi	1151	1963	3114
	36,96	63,04	100
Tahoua	2043	2823	4866
	41,99	58,01	100
Tillabéry	1035	3474	4509
	22,95	77,05	100
Zinder	134	2008	3348
	40,02	59,98	100
Niamey	78	193	271
	28,78	71,22	100
Total	7728	1394	21668
	35,67	64,33	100

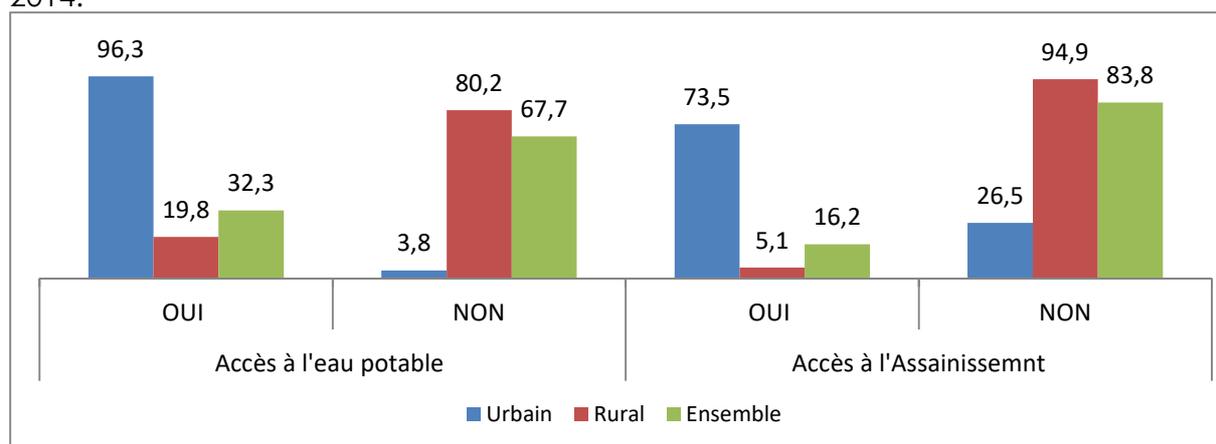
Source : Enquête vulnérabilité 2014, INS

Indicateur 1.4.1 : Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base

Au Niger, les populations ont faiblement accès au service d'eau potable et d'assainissement. Ainsi à l'échelle nationale, seulement 32% de la population a accès à une source d'eau potable telles que le robinet, la fontaine/Garoua contre 68% qui utilisent de l'eau insalubre telle que l'eau de surface, les puits (Protégés ou non). Seulement 16% de la population utilisent un équipement adapté d'assainissement (Latrines, WC modernes).

Le défi en matière d'accès aux services sociaux de base se pose avec plus d'acuité en milieu rural qu'en milieu urbain. Le graphique ci-dessous met en exergue cette situation en 2014.

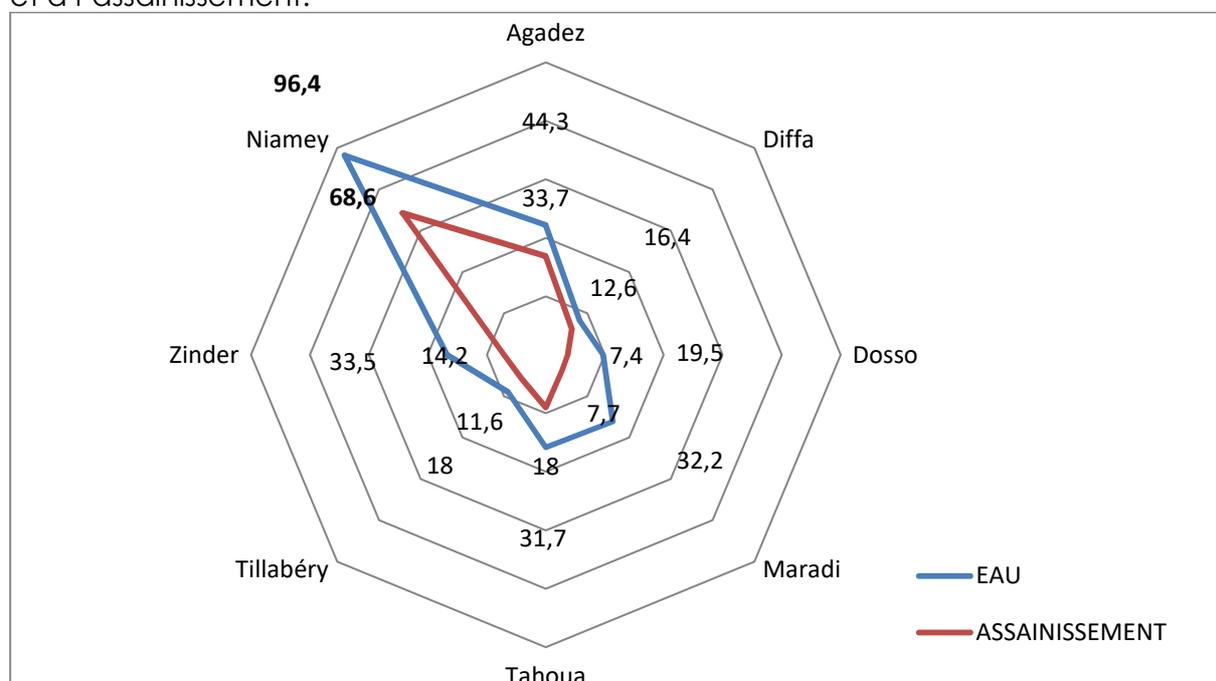
Graphique 2 : Taux d'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement en 2014.



Source : ECVMA 2014, INS

Quel que soit le service considéré (eau ou assainissement), les régions n'expérimentent pas les mêmes niveaux d'accès. Ainsi, des deux (2) services considérés, les populations de Niamey sont celles qui les plus ont accès soit respectivement 96% pour l'accès à l'eau et 69% pour l'assainissement, suivie de la région d'Agadez dont les populations enregistrent un taux d'accès de 34% pour l'assainissement et 44% pour l'accès potable. Les régions de Maradi (32,2%), Tahoua (31,7%) et Zinder (33,5) enregistrent les taux d'accès à l'eau potables dans les mêmes proportions (autour de 30%).

Graphique 3: taux d'accès des populations des différentes régions à l'eau potable et à l'assainissement.



Source : ECVMA 2014, INS

Il existe une importante association entre le niveau de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base, tels que l'eau et l'assainissement. C'est ainsi

que les populations des ménages pauvres sont privées de l'eau potable à hauteur de 81% contre seulement 57% des populations des ménages non pauvres. Ce même constat ressort avec plus d'acuité au niveau de l'accès à l'assainissement, où 96% des populations pauvres sont privées d'assainissement contre 72% des populations non pauvres.

Tableau 4: taux d'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement selon leur situation de pauvreté.

	Accès à l'eau potable		Accès à l'Assainissement	
	OUI	NON	OUI	NON
Pauvre	18,9	81	2,5	97,5
Non Pauvre	43,3	56,7	27,6	72,4

Source : ECVMA 2014, INS

Indicateur 1.4.2 : Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation

Les États reconnaissent légalement les droits de propriété légitimes par le biais de politiques, de droit et de services d'administration foncière. Les États définissent les catégories de droits qui sont considérés comme légitimes. La documentation se réfère à l'enregistrement et à la publication d'informations sur la nature et l'emplacement des terres, droits et titulaires de droits sous une forme reconnue par le gouvernement et donc légale.

Cet indicateur est le rapport des personnes (adultes) ayant des droits sécurisés sur le terrain (terres) sur la population adulte totale sur laquelle porte l'étude. Le Niger n'a pas encore conduit une étude permettant de déterminer la valeur de référence de cet indicateur. Il sera produit à travers l'ECVMA 2018.

Indicateur 1.a.1 : Proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté

La proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté n'est pas encore déterminée, toutefois, il existe une panoplie d'interventions directes ou indirectes dans les domaines de la lutte contre la pauvreté auxquelles l'Etat alloue des ressources. Des initiatives sont à entreprendre pour faire cette synthèse.

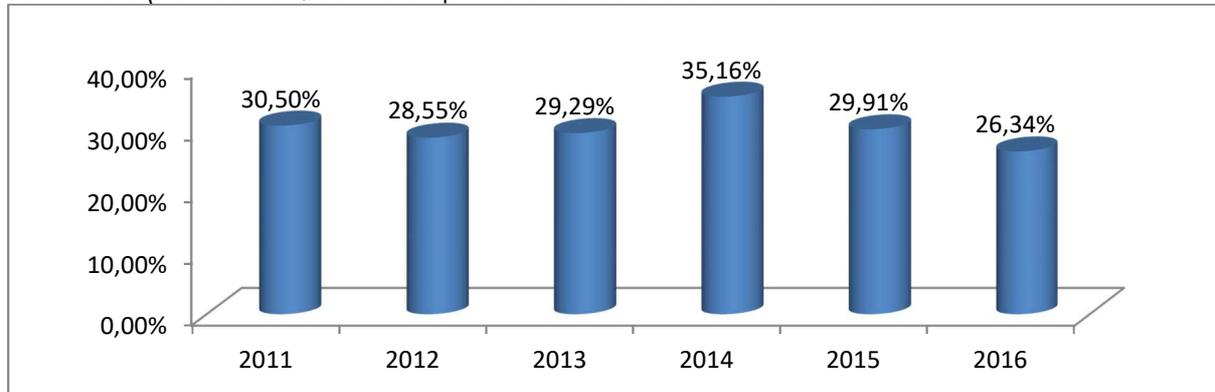
Indicateur 1.a.2 : Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)

Il indique l'ensemble des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels comme l'éducation, la santé et la protection social, rapportées aux dépenses totales de l'Etat. Le graphique ci-dessous donne l'évolution de ces dépenses entre 2011 et 2016. Quelle que soit l'année considérée, les dépenses totales allouées aux services essentiels, n'excèdent guère 35%, qui correspond à leur valeur en 2014 où

elles sont les plus élevées. Sa valeur la moins élevée s'observe en 2016, soit 26% des dépenses totales de l'Etat.

Toutefois, sur la période, la tendance des dépenses de l'Etat est à la baisse passant de 30% en 2011 à 26% en 2016.

Graphique 4: Evolution des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (Education, santé et protection sociale entre 2011 et 2016



Source : DS, Ministre des finances

Chapitre 2. OBJECTIF 2 – ELIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

Trois cibles sont considérées comme prioritaires pour éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (2.1 ; 2.2 ; et 2.3). A ces cibles de résultats, il faut ajouter trois autres cibles de mise en œuvre (2.a ; 2.b ; 2.c). Elles sont mesurées à travers un ensemble de onze (11) indicateurs dont les niveaux et tendances disponibles sont résumés dans les paragraphes ci-dessous.

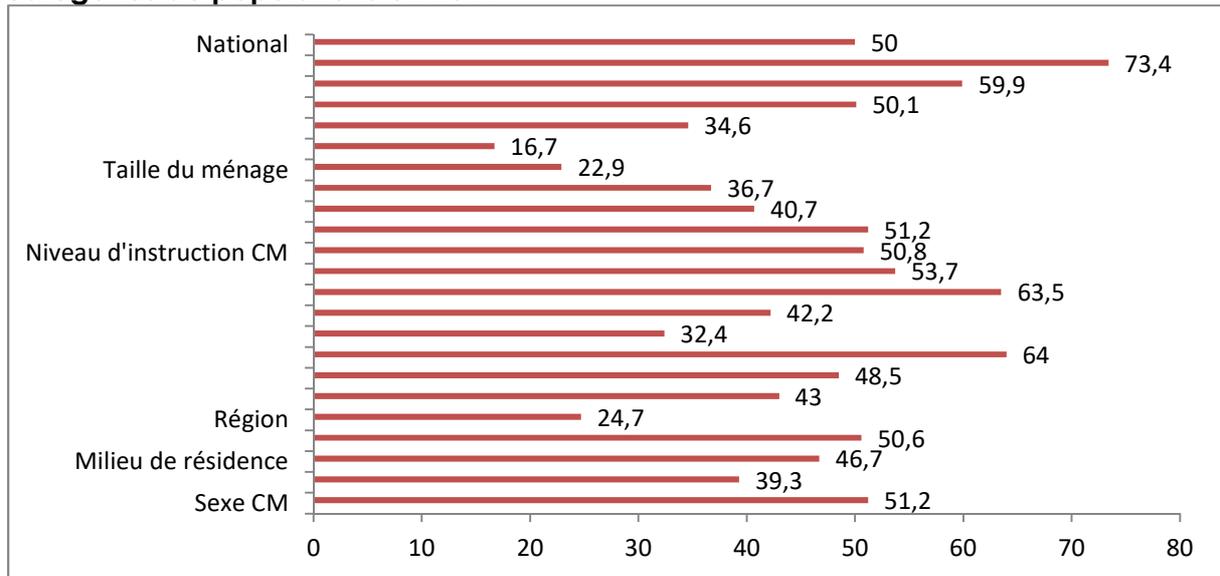
Cible 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

Indicateur 2.1.2 : Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience.

Les paramètres nécessaires au calcul de l'indicateur sont: le niveau moyen de l'alimentation Consommation d'énergie (DEC); un point de coupure défini comme l'exigence minimale d'énergie alimentaire (MDER); la Coefficient de variation (CV) en tant que paramètre tenant compte de l'inégalité dans la consommation alimentaire; et une inclinaison (SK) Paramètre de comptabilisation de l'asymétrie dans la distribution. Le DEC ainsi que le MDER sont mis à jour annuellement, avec la première calculée à partir des bilans alimentaires de la FAO. Le MDER est calculé comme une moyenne pondérée des besoins en énergie selon le sexe et la classe d'âge, et est mis à jour chaque année à partir des données du ratio de population de l'ONU.

Le graphique 6 ci-dessous décrit la situation de la prévalence de la sous-alimentation au Niger. Ainsi, à l'échelle national du pays, environ une personne sur deux souffre d'une sous-alimentation, soit 50% de la population. Toutefois, le niveau national cache des disparités entre les différentes catégories de populations.

Graphique 5 : Prévalence de la sous-alimentation au Niger et selon les différentes catégories de populations en 2014



Source : ECVMA, INS, 2014

Indicateur 2.1.2 : Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience

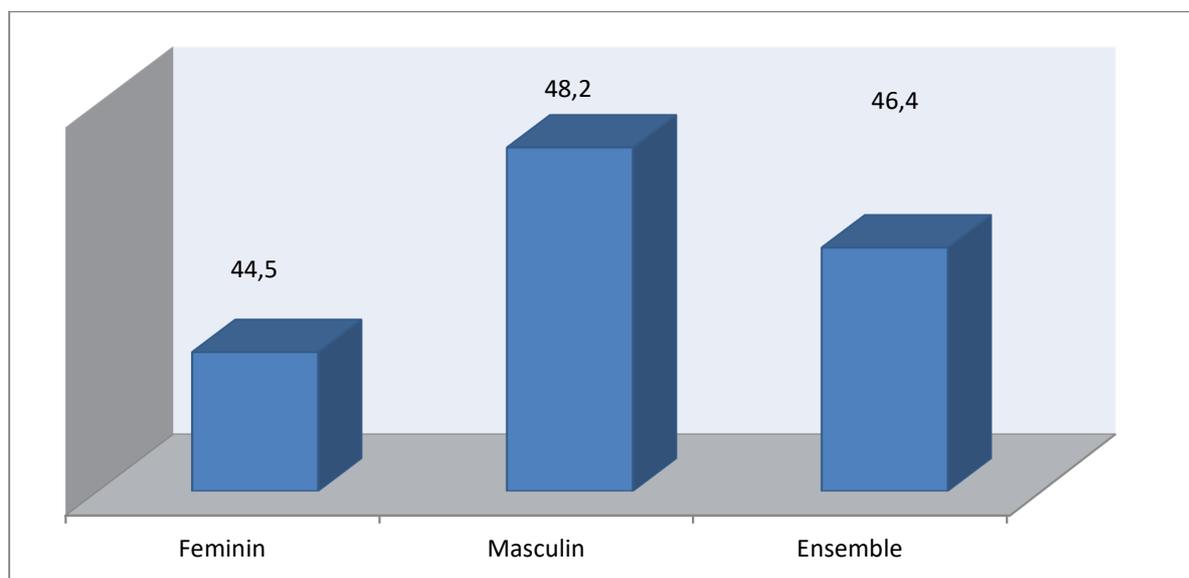
Au niveau national, il n'existe pas un indicateur calculé suivant la métadonnée de cet indicateur, toutefois, la FAO a calculé et situe sa valeur à 27,4% en 2015.

Cible 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

Indicateur 2.2.1 : Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans

Le graphique ci-dessous donne par sexe et dans l'ensemble chez les enfants de moins de 5 ans la prévalence du retard de croissance en 2015. Il ressort que le retard de croissance touche plus les garçons que les filles soit, 48,2% d'entre eux contre 44,5 % des filles.

Graphique 6 : Prévalence du retard de croissance



Source : Enquête Nutrition 2016, INS

Indicateur 2.2.2 : Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)

A l'échelle nationale la prévalence de la malnutrition aiguë globale est de 10,3%. Cette prévalence nationale varie en fonction du milieu de résidence soit 10,5% pour le milieu rural contre 8,5% pour le milieu urbain. La prévalence nationale de la malnutrition aiguë sévère est de 1,9% contre 1,1% en milieu rural et 2,1% en milieu urbain.

La prévalence de la malnutrition aiguë globale varie aussi selon les régions. La prévalence la plus élevée (12,9%) a été trouvée dans les régions d'Agadez et de Maradi, tandis que la plus faible (7,4%) a été observée dans la région de Dosso.

Tableau 5 : Prévalence de la malnutrition aiguë (globale, modérée, et sévère) chez les enfants de 6 à 59 mois, par région administrative en 2016.

Régions administratives	Malnutrition aiguë globale		Malnutrition aiguë modérée		Malnutrition aiguë sévère	
	n	% [IC à 95%]	n	% [IC à 95%]	n	% [IC à 95%]
Agadez	144	12,9 [11,0-14,8]	123	10,8 [8,9-12,7]	21	2,1 [0,9-3,2]
Dosso	60	7,4 [5,1-9,7]	53	6,6 [4,2-9,0]	7	0,8 [0,1-1,5]
Diffa	95	11,4 [7,2-15,7]	85	10,4 [7,1-13,8]	10	1,0 [-0,1-2,1]
Maradi	98	12,9 [9,0-16,9]	81	10,6 [7,7-13,6]	17	2,3 [0,4-4,2]
Tahoua	77	7,7 [3,8-11,7]	66	6,5 [2,9-10,1]	11	1,3 [0,3-2,2]
Tillabéri	97	9,3 [6,7-11,8]	80	7,4 [5,3-9,4]	17	1,9 [1,1-2,7]
Zinder	103	11,7 [8,6-14,8]	84	8,7 [6,3-11,1]	19	3,0 [1,6-4,4]
Niamey	50	8,2 [5,1-11,2]	47	7,9 [4,8-11,0]	3	0,3 [-0,1-0,7]
Ensemble (Niger)	719	10,3 [8,8-11,8]	613	8,4 [7,2-9,6]	106	1,9 [1,3-2,5]

Source : Enquête Nutrition 2016, INS

Indicateur 2.3 1 : Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière

L'indicateur se réfère à la valeur de la production par unité de travail exploitée par des producteurs à petite échelle. Les secteurs de l'agriculture, du pastoralisme et de la foresterie. Les données seront produites par classes de taille d'entreprise. La valeur de cet indicateur n'est pas disponible à l'échelle nationale. L'ECVMA 2018 en cours de préparation pourrait éventuellement le produire.

Indicateur 2.3.2 : Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone

Le Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone. Il n'existe pas de valeur de référence pour cet indicateur.

Indicateur 2. a.1 : Indice d'orientation agricole des dépenses publiques

L'indice d'orientation agricole (AOI) pour les dépenses gouvernementales est défini comme la part de l'agriculture dans les dépenses gouvernementales, divisé par la part de l'agriculture dans le PIB, où Agriculture se réfère aux secteurs de l'agriculture,

de l'élevage, de la pêche et de la chasse et à l'exploitation forestière. Il n'existe pas de valeur de référence pour cet indicateur.

Indicateur 2. a.2 : Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole

Il s'agit de l'aide publique nette totale au développement (APD) à l'agriculture et au développement rural. Les données doivent être exprimées en dollars américains au taux de change annuel moyen. Toutefois, au niveau national, des estimations n'ont pas encore faites pour déterminer la valeur de cet indicateur.

Indicateur 2. b.1 : Estimation du soutien à la production agricole

L'estimation du soutien aux producteurs (%) représente les transferts aux producteurs agricoles, mesuré à la ferme et exprimé en pourcentage des recettes agricoles brutes. Les transferts inclus dans l'estimation du soutien aux producteurs sont : le soutien des prix du marché, les paiements budgétaires et les coûts des recettes perdues supportées par le gouvernement et autres agents économiques. Il ne dispose de valeur de référence à l'échelle nationale.

Indicateur 2. b.2 : Subventions à l'exportation dans le secteur agricole

Dans une frange importante des pays du monde, les Etats subventionnent la production agricole nationale afin de supporter la rentabilité nationale du domaine. Cet indicateur estime les coûts totaux des subventions à l'exportation dans le secteur agricole. Il n'existe pas de valeur de référence au niveau national. Il revient de ce fait au Ministère en charge du domaine de mettre en place une stratégie pour estimer sa valeur.

Indicateur 2. c.1 : Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires

L'indicateur proposé des anomalies des prix des aliments mesure le nombre de "Anomalies des prix" qui se produisent sur une série de prix des produits alimentaires donné sur une période de temps donnée. Les données de l'Indice Harmonisé des Prix à la consommation (IHPC) peuvent être utilisées pour calculer la valeur de l'indicateur pour les denrées alimentaires.

Chapitre 3. OBJECTIF 3 – DONNER AUX INDIVIDUS LES MOYENS DE VIVRE UNE VIE SAINTE ET PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE DE TOUS

Au niveau de l'objectif trois (3), quatre (4) cibles ont été retenues comme prioritaires pour réaliser l'objectif. A celles-ci s'ajoutent trois cibles de mise en œuvre, soit un total de sept cibles poursuivies pour réaliser l'objectif 3 des ODD. Elles totalisent (7 cibles) quinze (15) indicateurs dont les valeurs disponibles sont analysées dans les paragraphes ci-dessous. La première cible retenue comme prioritaire au Niger pour l'objectif III est la cible 1.3 intitulée ci-dessous.

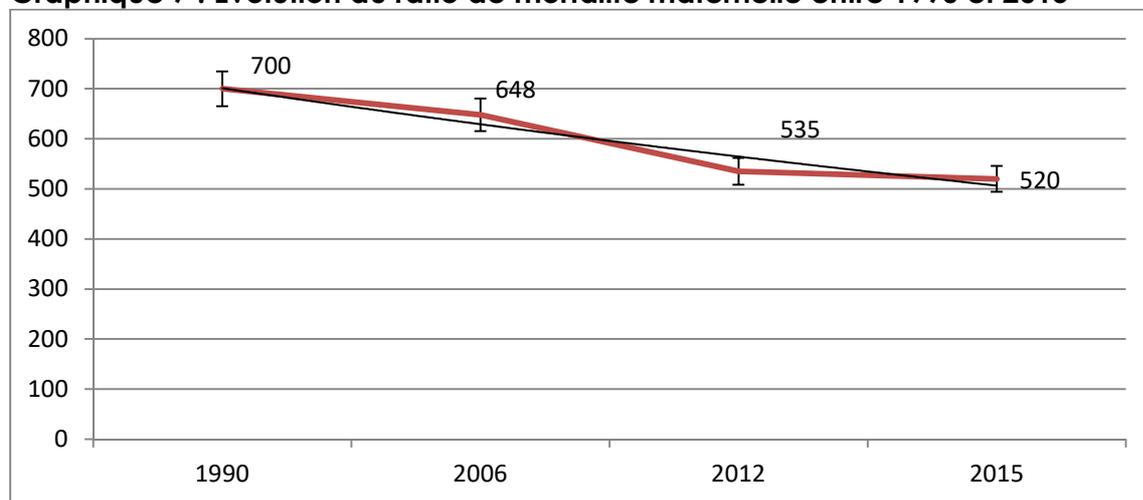
Cible 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

Indicateur 3.1.1 : Taux de mortalité maternelle

La mortalité maternelle se définit comme "le décès d'une femme survenu au cours de la grossesse ou dans un délai de 42 jours après sa terminaison, quelle qu'en soit la durée ou la localisation, pour une cause quelconque déterminée ou aggravée par la grossesse ou les soins qu'elle a motivés, mais ni accidentelle, ni fortuite", exprimée pour 100 000 naissances vivantes, pour une durée déterminée.

Au Niger, le taux de mortalité maternelle est passé de 700 décès pour cent mille naissances vivantes en 1990, à 520 décès pour cent mille naissances vivantes en 2015, soit une baisse de 7,2 points

Graphique 7 : Evolution du ratio de mortalité maternelle entre 1990 et 2015



Source : EDSN 1992 à 2012 et ENISED 2015 ; INS

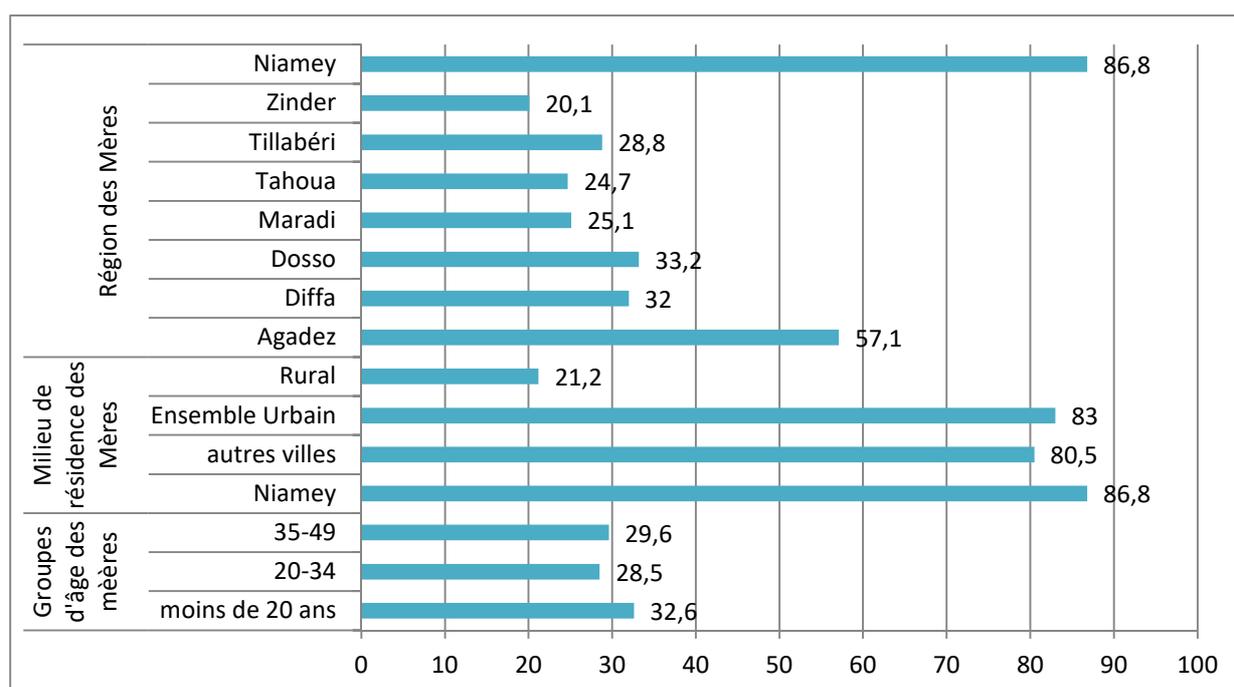
Indicateur 3.1.2 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

Le pourcentage de naissances vivantes assistées par un personnel de santé qualifié pendant l'accouchement est la proportion des dernières naissances des femmes de 15-49 ans à l'accouchement desquels du personnel de santé qualifié a assisté. .

Il s'agit des naissances assistées par un personnel de santé qualifié (médecins, infirmières ou sages-femmes) formés à la prestation de soins obstétriques vitaux, y compris la supervision, les soins et les conseils nécessaires aux femmes pendant la grossesse, l'accouchement et la période post-partum, pour effectuer eux-mêmes des accouchements , et à prendre soin des nouveau-nés.

Au niveau national, environ 29% des naissances sont assistées par du personnel de santé qualifié. Des importantes disparités existent entre milieu urbain et milieu rural, et également entre région. Le tableau suivant retrace cette situation :

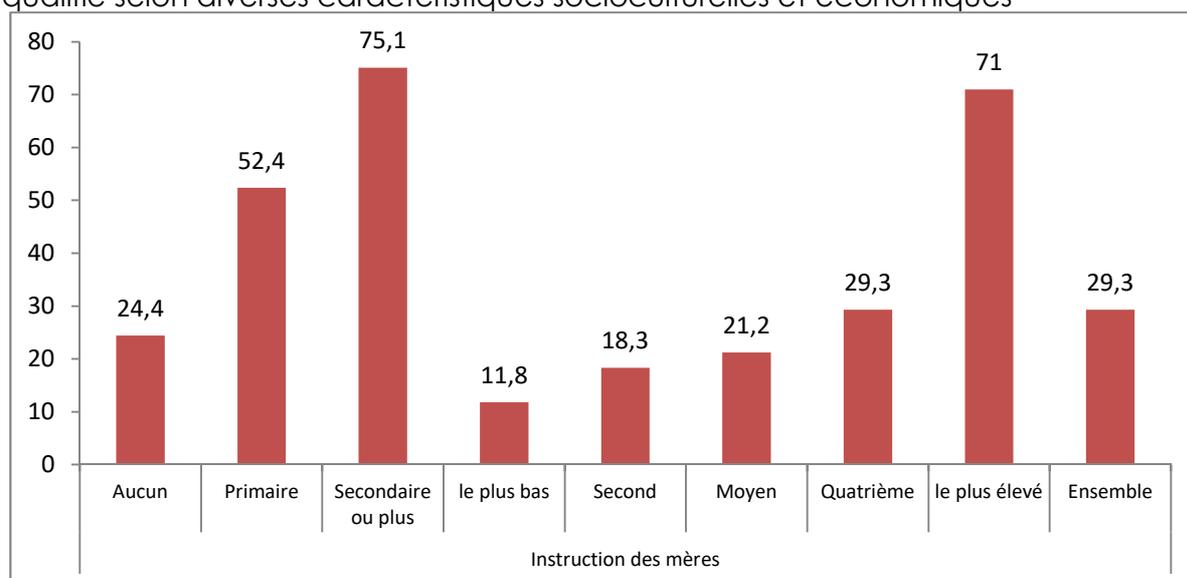
Graphique 8 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié selon diverses caractéristiques du contexte de résidence



Source : EDSN 2012, INS

Il ressort que plus le niveau d'instruction est élevé plus la femme se fait assister pendant l'accouchement. Les proportions d'accouchement assistés par du personnel de santé qualifié les plus élevées s'observent chez les femmes ayant une instruction secondaire ou plus et celles du quintile de bien-être le plus élevé, avec respectivement 75% et 71% en 2012.

Graphique 8: Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié selon diverses caractéristiques socioculturelles et économiques



Source : EDSN 2012, INS

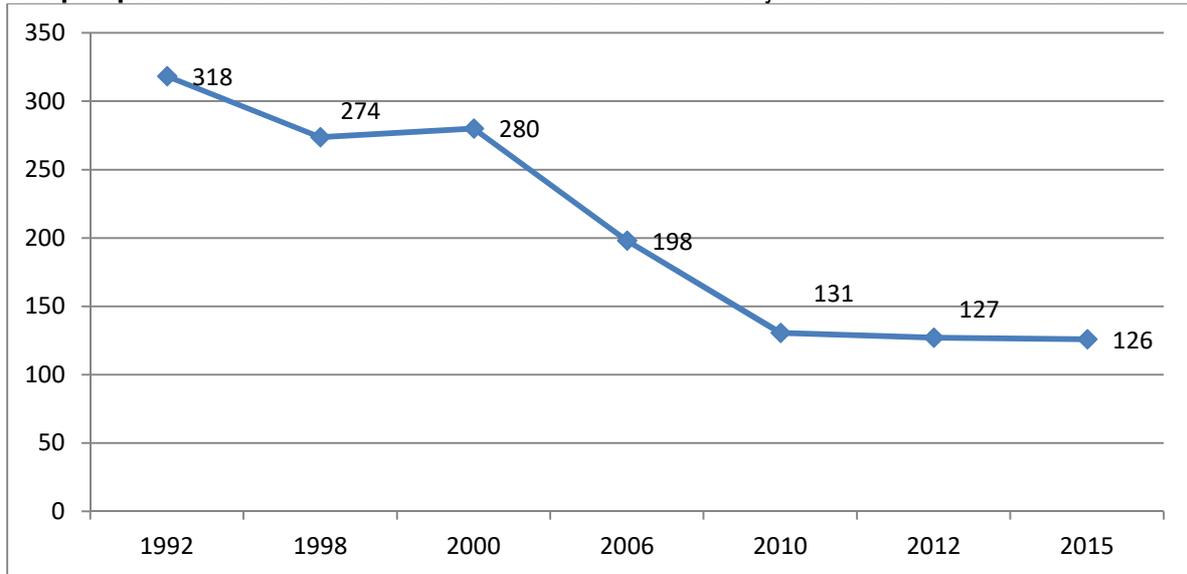
Cible 3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.

Indicateur 3.2.1 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Le taux de mortalité des moins de cinq ans tel que défini ici n'est, à proprement parler, pas un taux (c'est-à-dire le nombre de décès divisé par le nombre de population à risque pendant une certaine période) mais une probabilité de décès découlant d'un tableau de vie et exprimé comme taux pour 1000 naissances vivantes.

Le graphique ci-dessous donne la tendance de la mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans au Niger entre 1992 et 2015. De 318 décès pour 1000 naissances vivantes en 1992, elle atteint 126 décès pour 1000 naissances vivantes en 2015.

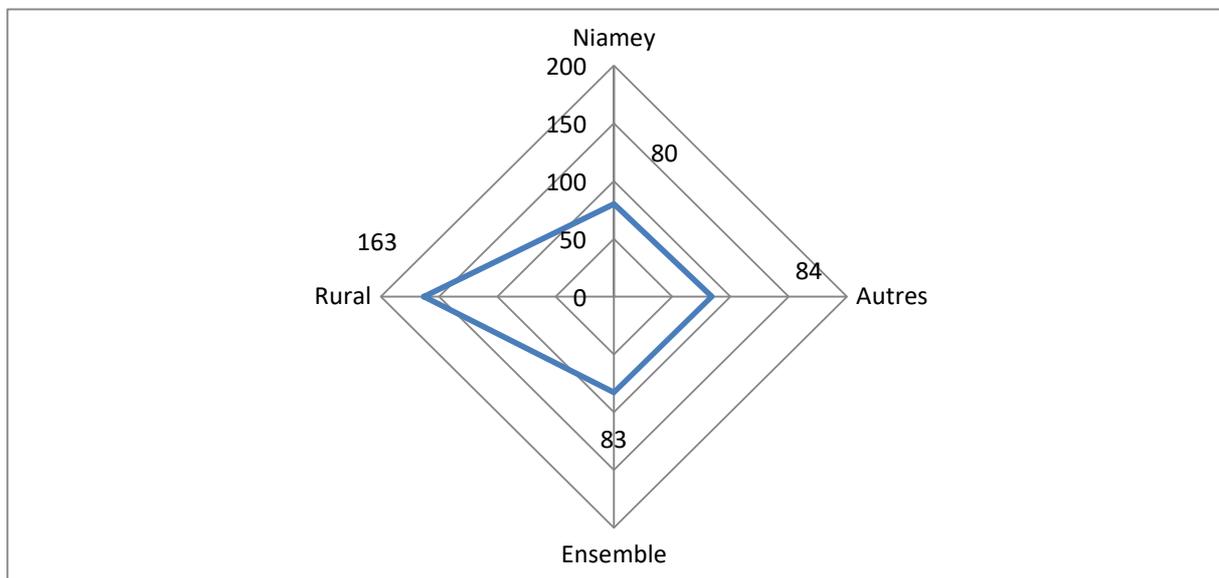
Graphique 9: Tendence du taux de mortalité infanto-juvénile entre 1992 et 2015



Source : EDSN 1992 à 2012 , ENISED 2015, INS

le taux de mortalité infanto-juvénile présente des disparités selon le milieu de résidence. Il est de 163 pour 1000 en milieu rural, soit un peu plus du double du milieu urbain (83 pour 1000).

Graphique 10: taux de mortalité infanto-juvénile selon le milieu de résidence en 2015



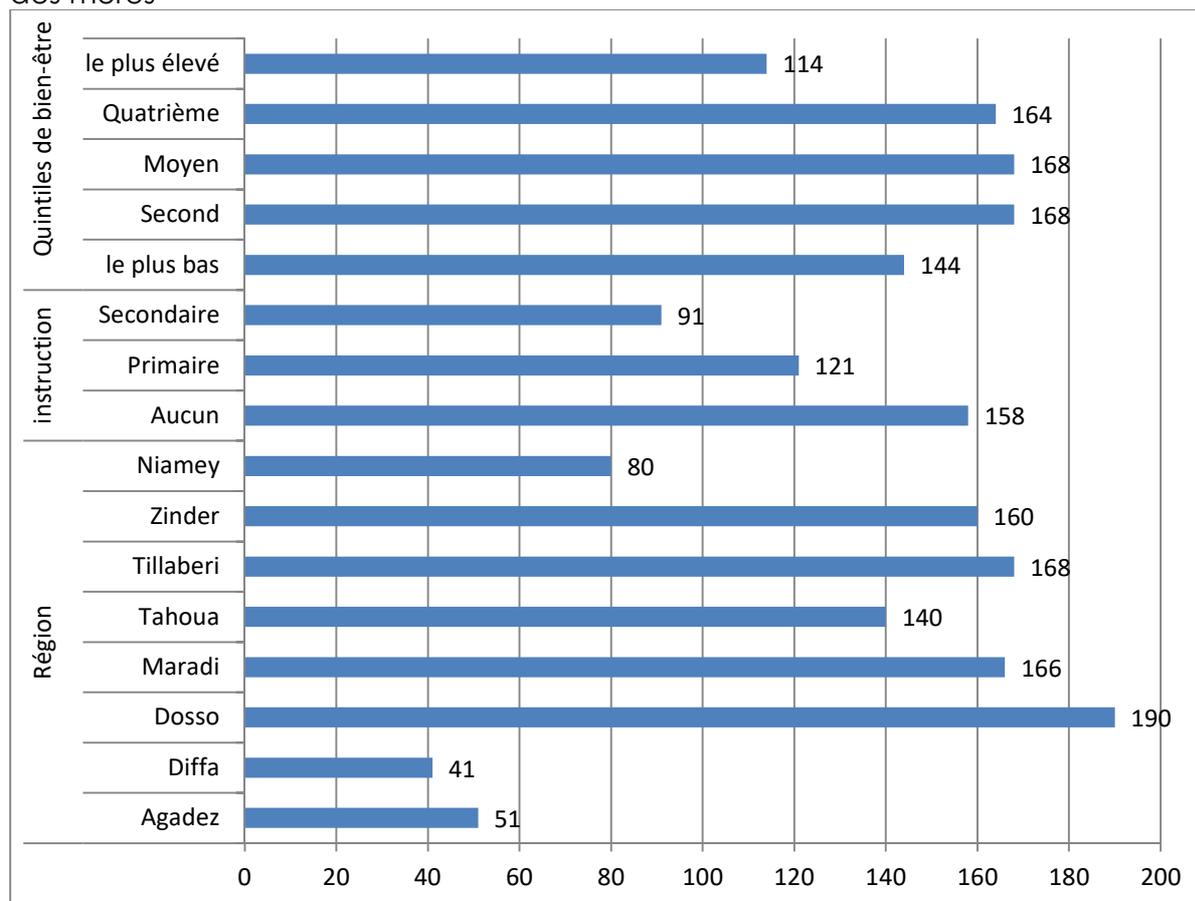
Source : ENISED 2015, INS

Les disparités existent également au niveau des régions . Le taux de mortalité infanto-juvénile était de 51‰ dans la région d'Agadez et de 190‰ dans la région de Dosso.

De même le taux de mortalité des enfants de moins de cinq (05) est plus faible chez les enfant dont les mères ont un niveau d'instruction secondaire ou plus (91‰) par rapport à ceux dont les mères ont un niveau d'instruction primaire (121‰) ou n'ont aucune instruction (158‰).

Le niveau de bien être économique a également une influence sur le taux de mortalité des enfants de moins de cinq (05). Le plus faible taux s'observe chez les enfants dont les mères sont les plus aisées.

Graphique 11 : Taux de mortalité infanto-juvénile selon certaines caractéristiques des mères



Source : ENISED 2015, INS

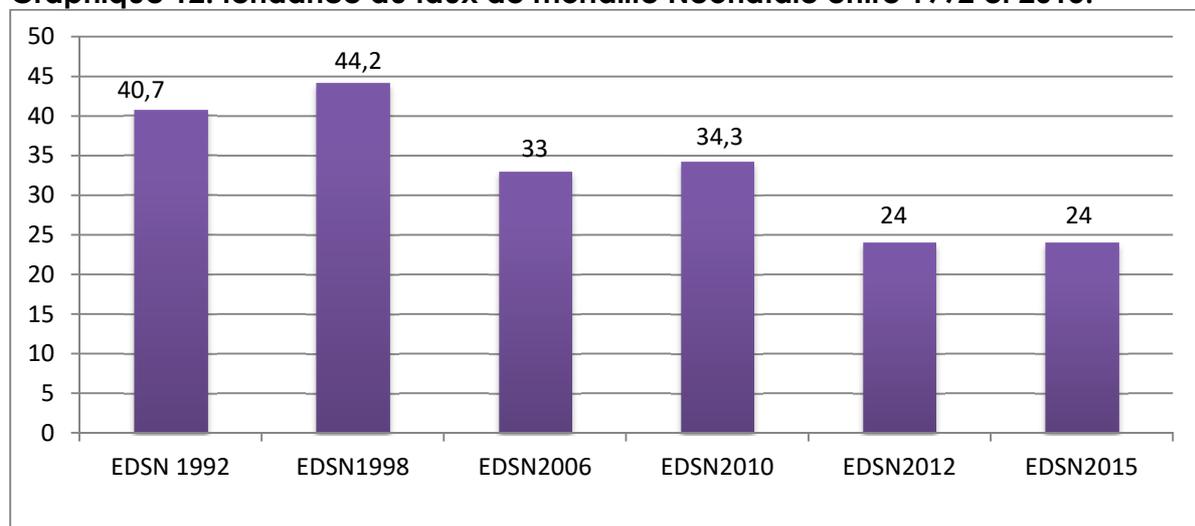
Indicateur 3.2.2 : Taux de mortalité néonatale

Il s'agit de la probabilité qu'un enfant née au cours d'une année ou d'une période spécifique meurt pendant les 28 premiers jours de vie complets s'il est soumis aux taux de mortalité par âge de cette période, exprimé pour 1000 naissances vivantes.

Les décès néonataux (décès par naissances vivantes au cours des 28 premiers jours de vie complets) peuvent être subdivisés en décès néonataux précoces, survenant au cours des 7 premiers jours de vie et décès néonataux tardifs, après le 7ème jour mais avant le 28^{ème} jour complet de la vie.

Le taux de mortalité néonatale est passé de 40,7‰ en 1992 à 24‰ en 2015. Il existe toutefois, des écarts selon le milieu de résidence, la région et les quintiles de bien-être et le niveau d'instruction de la mère.

Graphique 12: tendance du taux de mortalité Néonatale entre 1992 et 2015.

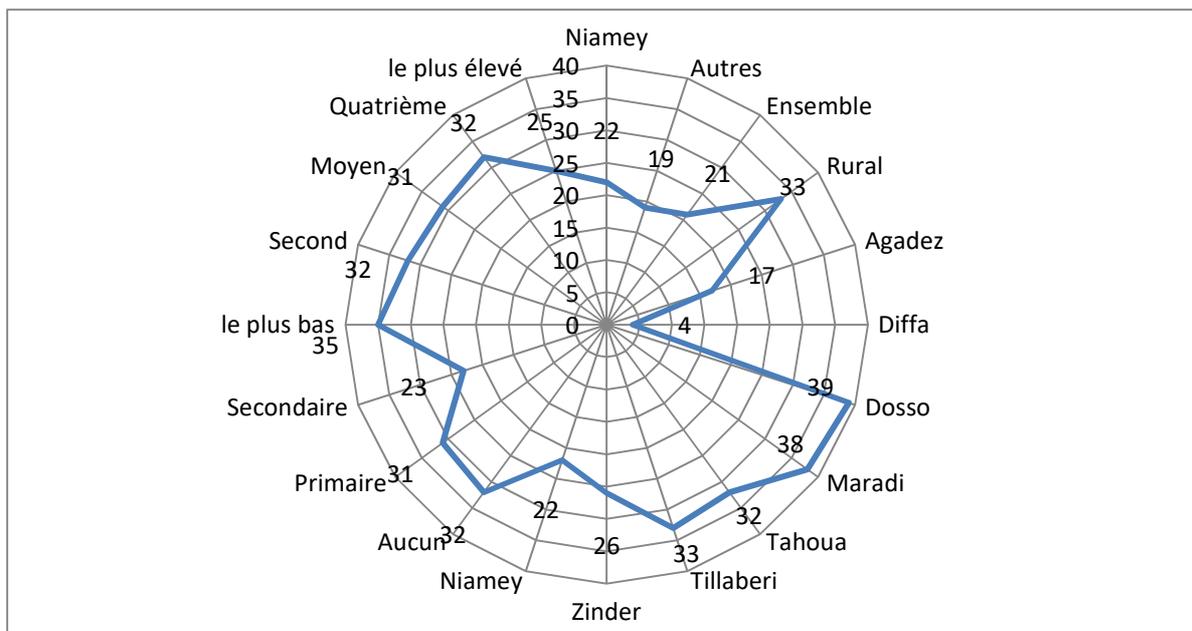


Sources: EDSN 1992 à 2012; ENISED 2015, INS

Concernant le taux de mortalité Néonatale selon la région de résidence des mères, le quintile de bien-être et le milieu de résidence, toutes choses égales par ailleurs, il est plus faible dans les régions d'Agadez (17‰), Diffa (4‰) et est plus élevé dans les autres régions où le taux varie entre 20‰ et 39‰. De même, il varie de 25‰ pour les enfants des mères du quintile de bien être le plus élevé à 35‰ pour les enfants des mères du quintile de bien être le plus bas.

Quant au niveau d'instruction des mères, plus les femmes sont instruites, plus le taux de mortalité Néonatale est faible. Ainsi, de 23‰ pour les enfants des mères ayant une instruction secondaire ou plus, le taux de mortalité néonatale atteint 32‰ pour les enfants des mères n'ayant aucune instruction

Graphique 13: taux de mortalité Néonatale selon certaines caractéristiques des mères



Source : ENISED, 2015, INS

Cible 3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.

Indicateur 3.3.1 : Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population.

Nombre de nouvelles infections par le VIH par 1000 années-personnes parmi la population non infectée. Le taux d'incidence est le nombre de nouveaux cas par population à risque dans une période de temps donnée.

Ce taux est de 0,09% pour les hommes, 0,15% chez les femmes et 0,12%

(Source : annuaire du MSP 2015) pour l'ensemble des groupes vulnérables.

Indicateur 3.3.2 : Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants

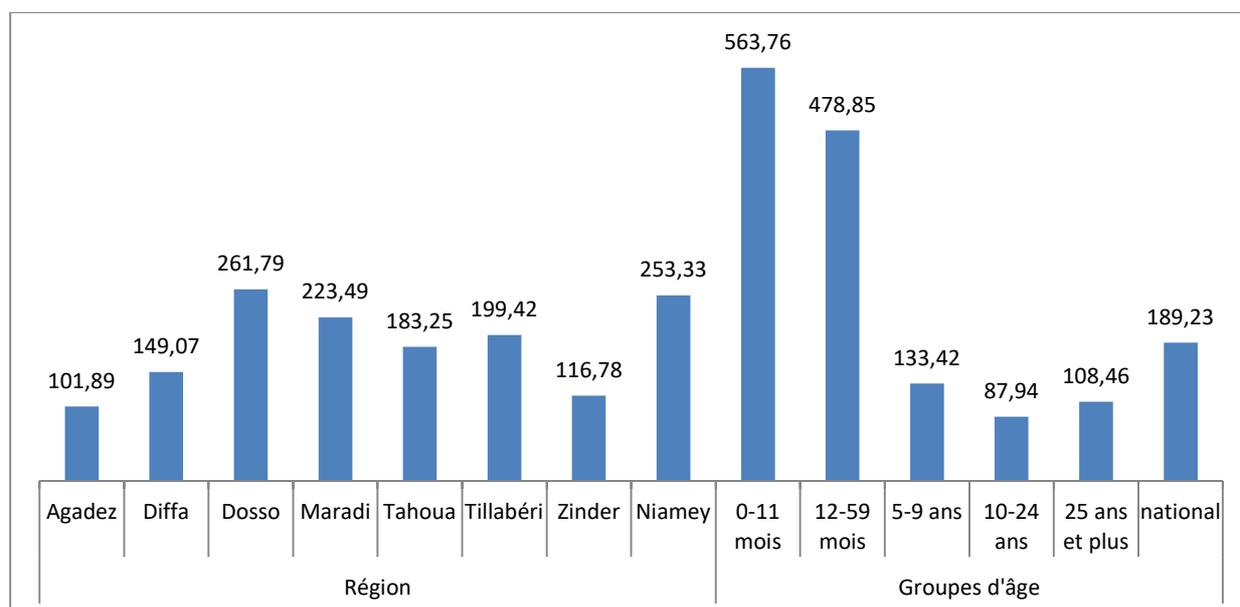
Le nombre estimé de nouveaux cas de tuberculose et à récurrence (toutes formes de tuberculose, y compris les cas chez les personnes vivant avec le VIH) qui surviennent au cours d'une année donnée, exprimée pour 100 000 habitants.

Il s'élève à 0,52% en 2016 (source : annuaire du MSP 2015)

Indicateur 3.3.3 : Incidence du paludisme pour 1 000 habitants

Il désigne le nombre de cas de paludisme pour 1000 personnes par an. Le graphique ci-dessous donne l'ampleur de cette situation en 2016.

Graphique 14: nombre de cas de paludisme pour 1000 personnes par an selon les régions et les groupes d'âges des populations soumises en 2016



Source : DS, 2015, MSP

Indicateur 3.3.4 : Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants

Le nombre de nouvelles infections à l'hépatite B pour 100 000 habitants au cours d'une année donnée est estimé à partir de la prévalence des anticorps totaux contre l'antigène de base de l'hépatite B (Total anti-HBc) et l'antigène de surface de l'hépatite B (HBsAg) positif chez les enfants de 5 ans, ajustés pour la conception de l'échantillonnage. Le Ministre en charge de la santé ne dispose pas de la valeur de cet indicateur.

Indicateur 3.3.5 : Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées (MTN) sont nécessaires.

Le nombre de personnes nécessitant un traitement et des soins pour l'une des MTN ciblées par la Feuille de route de l'OMS et les résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé et signalées à l'OMS. Le traitement et les soins sont largement définis pour permettre un traitement et des soins préventifs, curatifs, chirurgicaux ou de réadaptation. Le tableau ci-dessous donne la situation de cet indicateur.

Au niveau national, on enregistre 101828 cas. Les régions les moins touchées sont celles d'Agadez et de Dosso respectivement 5552 et 9643 personnes. Les groupes d'âges de populations les plus touchées sont celles de 1-4 an et de 25 ans et plus.

Tableau 6 : Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées (MTN) sont nécessaires en 2015

Région	Nombre de personnes
Agadez	5552
Diffa	9857

Dosso	9643
Maradi	18190
Tahoua	17661
Tillabéri	11286
Zinder	18805
Niamey	10834
Moins de 2 mois	119
2 - 11 mois	7371
1-4 ans	28023
5-9 ans	15839
10-24 ans	21802
25 ans et +	28674
National	101828

Source : DS, 2015, MSP

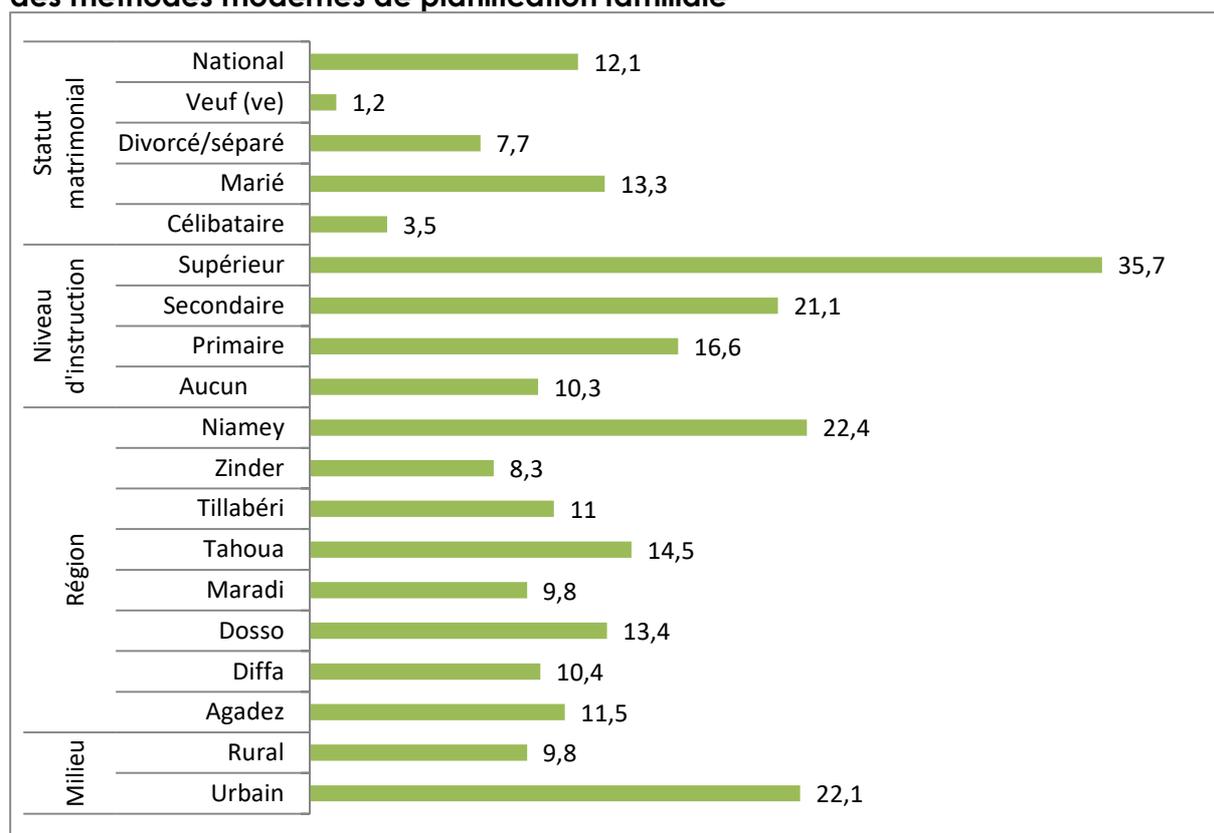
Cible 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

Indicateur 3.7.1 : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale.

L'utilisation des méthodes de contraception est un des moyens les plus efficaces pour réduire la mortalité maternelle et favoriser la planification familiale. Toutefois, l'usage de ces méthodes modernes reste faible au Niger.

En 2012, seulement 12,1% des femmes de 15-49 ans utilisent au moins une méthode de contraception moderne. Ce niveau varie selon les différentes caractéristiques des femmes. En effet, les femmes ayant un niveau d'instruction supérieur (35,7%), les femmes de Niamey (22,4%) et celles du milieu urbain en général (22,1%) sont celles qui utilisent plus les méthodes modernes de contraception. Cependant, il n'existe pas de différence significative suivant le statut matrimonial des femmes dans le recours aux méthodes modernes de contraception.

Graphique 15: Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale



Source : DS, 2015, MSP

Indicateur 3.7.2 : Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1000 adolescentes du même groupe d'âge.

Nombre annuel de naissances chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1000 adolescentes dans ce groupe d'âge. Il est également appelé le taux de fécondité par âge pour les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans).

Le taux de natalité des adolescentes est faible chez les filles de 10-14 ans quel que soit leur milieu de résidence (entre 0,01‰ en milieu urbain et 0,02 ‰ en milieu rural). En revanche, elle devient très importante chez les filles de 15-19 ans (206‰), particulièrement en milieu rural (209‰).

Tableau 7: Taux de mortalité chez les adolescentes

12-14 ans	
Urbain	0,01
Rural	0,02
Ensemble	0,02
15-19 ans	
Urbain	53,5
Rural	209
Ensemble	206

Source : DS, 2015, MSP

Cible 3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac

Indicateur 3.a.1 : Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans (taux comparatifs par âge)

La prévalence normalisée selon l'âge du tabagisme actuel chez les personnes de 15 ans et plus. Les «produits du tabac fumé» comprennent la consommation de cigarettes, de bidis, de cigares, de chiroots, de tuyaux, de shisha (tuyaux d'eau), d'articles pour la coupe fine (roll-your-own), de krekets et de toute autre forme de tabac fumé. Les «utilisateurs actuels» comprennent des utilisateurs quotidiens et non quotidiens de tabac fumé ou sans fumée.

Le «tabac sans fumée» comprend le tabac humide, le bouchon, le tabac à priser, les dissolvables, le tabac sec, le gul, les feuilles lâches, les poudres rouges, les snus, les chimo, les gutkha, les khaini, les gudakhu, les zarda, les quiwam, les dohra, les tuibur, les naways, naas / naswar , Shammah, betel quid, toombak, pan (betel quid), iq'mik, mishri, tapkeer, tombol et tout autre produit de tabac reniflé, retenu dans la bouche ou mâché.

La proportion des fumeurs atteint 16,2% des adultes dans le milieu rural et 22,5% dans le milieu urbain.

Cible 3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments

Indicateur 3.b.1 : Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments et vaccins essentiels à un coût abordable et de façon pérenne

Pourcentage d'établissements de santé dotés de médicaments essentiels et de produits de sauvetage. ?

Indicateur 3.b.2 : Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base

Il s'agit de l'aide publique au développement nette totale (APD) consacrée à la recherche médicale et à la santé de base. Les données sont exprimées en dollars américains au taux de change annuel moyen. Les valeurs de référence pour cet indicateur ne sont pas disponibles.

Cible 3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

Indicateur 3.c.1 : Densité et répartition du personnel de santé

Le ratio personnel de santé/habitants est un indicateur de l'offre notamment de la couverture du système de santé.

Le tableau ci-dessous donne le ratio des différentes catégories d'agents de santé par habitants. Il ressort que quelle que soit la catégorie d'agents le ratio est en dessous des normes recommandées par l'OMS.

Tableau 8: Ration personnel de santé pour 1000 habitants spécifiques en 2015

Médecins	
Agadez	0,066
Diffa	0,02
Dosso	0,02
Maradi	0,016
Tahoua	0,011
Tillabéri	0,013
Zinder	0,019
Niamey	0,324
National	0,035
Infirmier	
Agadez	0,798
Diffa	0,23
Dosso	0,312
Maradi	0,239
Tahoua	0,183
Tillabéri	0,092
Zinder	0,271
Niamey	1,053
National	0,283
Sages-femmes pour 1000 femmes en âge de procréer	
Agadez	0,53
Diffa	0,163
Dosso	0,23
Maradi	0,206
Tahoua	0,111
Tillabéri	0,083
Zinder	0,142
Niamey	1,704
National	0,273

Source : DS, 2015, MSP

CHAPITRE 4 : OBJECTIF 4 – VEILLER A CE QUE TOUS PUISSENT SUIVRE UNE EDUCATION DE QUALITE

Dans le cadre de la réalisation de l'objectif quatre (4) des ODD notamment pour veiller à ce que tous puisse suivre sur un pied d'égalité une éducation de qualité, trois cibles de résultats ont été retenues comme prioritaires, qui s'ajoutent à trois (3) cibles de mise en œuvre.

Elles sont mesurées à travers six (6) indicateurs dont les valeurs de références disponibles sont développées dans les paragraphes suivants.

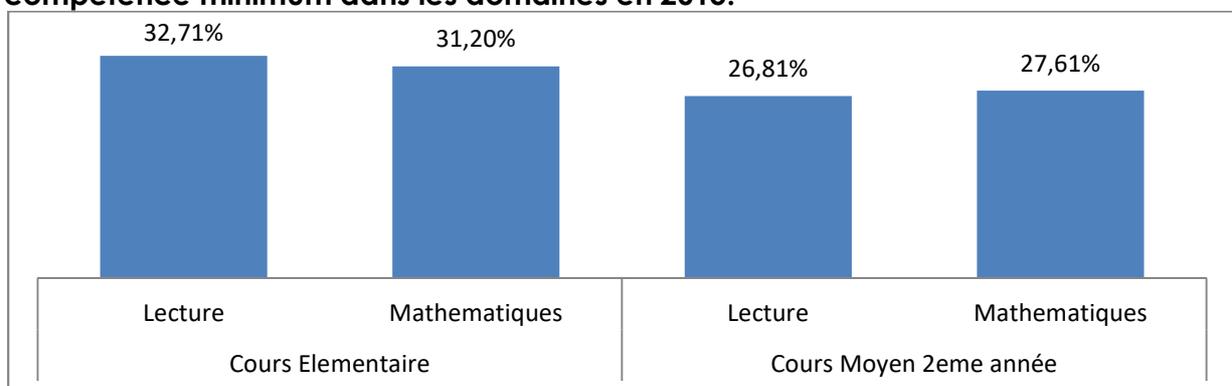
Cible 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Indicateur 4.1.1 : Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe

Le pourcentage d'enfants et de jeunes à la fin du primaire et secondaire premier cycle qui atteignent au moins un niveau de compétence minimum dans (a) lecture et (b) mathématiques. Le niveau de compétence minimum sera mesuré par rapport à la nouvelle lecture et calcul en numéraire. Les **échelles de cet indicateur sont actuellement en développement**

Quel que soit le niveau, les élèves ont rarement les compétences minimum dans les domaines de la lecture et des mathématiques. Ainsi, au cours élémentaires, seulement 31,7% et 31,2% des élèves ont les compétences respectivement en lecture et en mathématiques. Au cours moyens 6^{ème} année, ce sont aussi respectivement 26,8% et 27,6% des élèves qui ont les compétences en lecture et en mathématiques.

Graphique 16: Proportion d'enfants et de jeunes qui atteignent un niveau de compétence minimum dans les domaines en 2015.



Source : DS, Annuaire 2015, MEP

Cible 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

Indicateur 4.5.1 : Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le Milieu de résidence et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés.

Les indices de parité ne nécessitent pas de données supplémentaires que les données spécifiques de désagréments d'intérêt. Ce sont simplement le rapport de la valeur de l'indicateur pour un groupe à celui de l'autre. En règle générale, le groupe probablement plus défavorisé est le numérateur. Une valeur de 1 exactement indique une parité entre les deux groupes. Le tableau ci-dessous donne l'indice de parité Homme/femme dans les différents indicateurs.

Quel que soit le niveau considéré, les femmes sont moins représentées que les hommes. Les disparités sont plus profondes dans la secondaire formation professionnelle et technique et le second cycle du secondaire.

Tableau 9: Indice de parité Femmes/hommes dans les indicateurs de l'Education en 2015.

Précolaire	0,96
Primaire	0,85
Dont handicapés	0,46
secondaire général 1er cycle	0,63
secondaire général 2nd cycle	0,49
Complexe	0,75
Dont handicapés secondaires	
secondaire FPT 1er cycle	0,43
secondaire FPT 2nd cycle	0,82
Dont handicapés FPT secondaire	0,67

Source : DS annuaire Statistique 2015, MEP, MES

Cible 4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.

Indicateur 4.6.1 : Pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisation et b) numératie fonctionnels.

Le pourcentage de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) et d'adultes (15 ans et plus) qui atteignent ou dépassent un niveau de compétence donné en (a) l'alphabétisation et (b) la numératie. Les valeurs de cet indicateur ne sont pas encore disponibles.

Cible 4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace

Indicateur 4.a.1 : Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) l'Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et des matériels adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable;

f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]

Le pourcentage d'écoles par niveau d'enseignement (primaire, inférieur Secondaire et secondaire supérieur) ayant accès au service donné.

L'Internet à des fins pédagogiques est défini comme Internet qui est disponible pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage et est accessible pour les élèves. L'Internet à des fins pédagogiques est défini comme un réseau informatique interconnecté à l'échelle mondiale, qui fournit aux élèves un accès à un certain nombre de services de communication, y compris le World Wide Web, et transmet des courriels, des nouvelles, Les fichiers de divertissement et de données, quel que soit le périphérique utilisé (c.-à-d. pas supposé être uniquement via un ordinateur) et on peut également accéder au téléphone mobile, à la tablette, au PDA, à la machine à jeux, à la télévision numérique, etc.). L'accès peut être via une bande étroite fixe, une large bande fixe ou via un réseau mobile. Dans la plupart de ces équipements, les valeurs de l'indicateur sont très faibles notamment au niveau primaire (moins de 20%)

Néanmoins, au niveau du secondaire général et professionnel, on enregistre dans les proportions importantes des établissements. Qu'ils s'agissent de l'électricité (21% et 63%), des ordinateurs (63,84% et 25,00%), de l'eau potable (46,30% et 69,49%) ou des latrines séparées (56,45% et 70,06%), les établissements en sont pourvus dans des proportions importantes. Des équipements comme la connexion internet haut débit, des infrastructures pour handicapé et des équipements pour lavage des mains sont rares voire inexistantes au niveau des établissements qu'ils soient du primaire ou du secondaire.

Tableau 10: Proportion d'établissements scolaires ayant accès aux services ci-dessous.

Etablissements primaire	Electricité	3,20%
	Internet	-
	ordinateurs	0
	Infrastructures pour handicapés	-
	Eau potable	9,38%
	latrines séparées	18,88%
	équipements pour lavage des mains	16,02%
Secondaire général (1er et 2nd cycle)	Electricité	21,00%
	Internet	-
	ordinateurs	25,00%
	Infrastructures pour handicapés	-
	Eau potable	46,30%
	latrines séparées	56,45%
	équipements pour lavage des mains	-
Secondaire FPT (1er et 2nd cycle)	Electricité	63,28%
	Internet	39,55%
	ordinateurs	63,84%
	Infrastructures pour handicapés	-
	Eau potable	69,49%
	latrines séparées	70,06%
	équipements pour lavage des mains	-

Source : DS, 2015 MES, MEP

Cible 4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement

Indicateur 4.b.1 : Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation.

Les informations Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation ne sont pas disponibles.

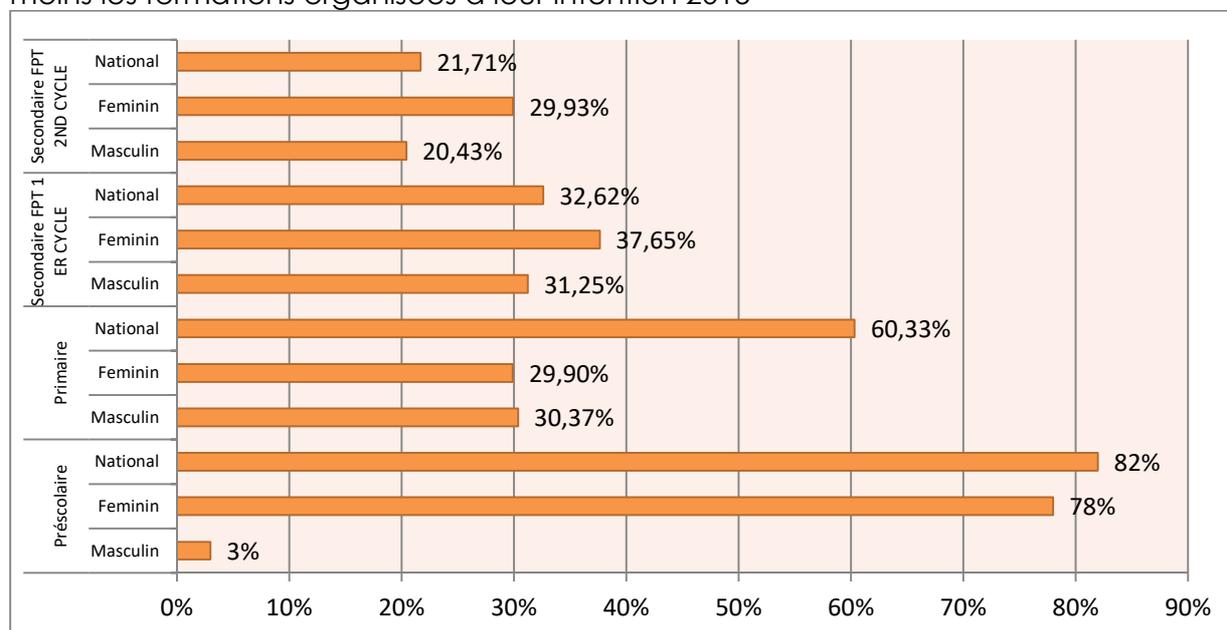
Toutefois, il ressort que le montant total alloué aux bourses d'études s'élève à **212 818 361 000 Fcfa** pour l'année scolaire 2016-2017.

Cible 4.c : D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

Indicateur 4.c.1 : Proportion d'enseignants dans : a) le préscolaire; b) le cycle primaire; c) le premier cycle du secondaire; et d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné

Globalement, c'est au préscolaire que les enseignants ont le plus suivi au moins les formations organisées à leur intention avant leur entrée en fonction (82%). Au primaire (60%), ils sont moindre par rapport au préscolaire. Au secondaire professionnel et général, respectivement 32% et 22% des enseignants ont suivi au moins les formations organisées à leur intention avant leur entrée en fonction. En outre, quel que soit le cycle, le personnel féminin est celui qui a le plus suivi au moins les formations organisées à leur intention avant leur entrée en fonction.

Graphique 17: Proportion d'enseignants dans les différents cycles qui ont suivi au moins les formations organisées à leur intention 2015



Source : DS 2015, MES, MEP

CHAPITRE 5 : OBJECTIF 5 – REALISER L'EGALITE DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

L'objectif cinq (5) de l'agenda 2030 vise à réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles à l'horizon 2030. Pour y parvenir trois cibles ont été retenues comme prioritaire par le pays, auxquelles il faut ajouter trois cibles de mise en œuvre. Le progrès réalisé vers l'atteinte de ces cibles est mesuré par ces indicateurs dont les valeurs disponibles sont analysées ci-après.

Cible 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

Indicateur 5.1.1 : Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe.

Il consiste à la mesure si oui ou non: 1) des lois nationales existent pour promouvoir le genre et la non-discrimination à l'égard des femmes et des filles et 2) existe-t-il des mécanismes pour «appliquer et surveiller» la mise en œuvre de cadres juridiques pour chaque domaine de droit. Des lois existent dans ce sens et, un quota est même réservé aux femmes dans les postes de responsabilité.

Cible 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.

Indicateur 5.3.1 : Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans

Cet indicateur fournit la proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui ont été mariées pour la première fois ou union avant l'âge de 18 ans.

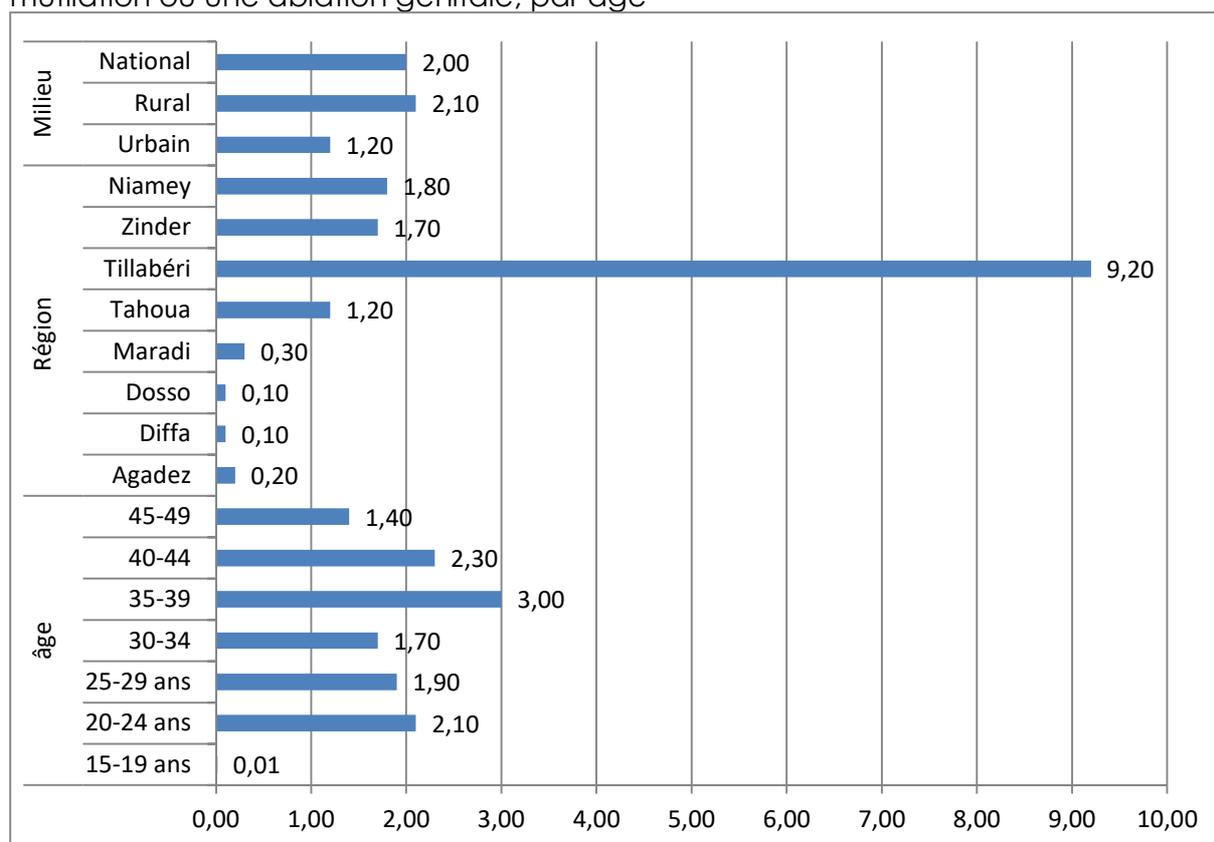
En 2012, 28% des filles âgées de 20-24 ans étaient mariées avant l'âge exact de 15 ans, tandis qu'avant l'âge exact de 18 ans ce sont 76% des filles du même groupe d'âge sont mariées ou en couple.

Indicateur 5.3.2 : Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge

Cet indicateur fournit la proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi une mutilation génitale / coupe (FGM / C).

Au niveau national la prévalence des mutilations génitales restent faible et seulement 2% des femmes de 15-49 ans ont subi une mutilation génitale. Toutefois, la région de Tillabéry avec 9,2% des femmes de 15-49 ans mutilées reste celle où sévit le plus cette pratique. Il n'existe pas de différence significative suivant le groupe d'âge des femmes ou leur milieu de résidence.

Graphique 18: Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge



Source : EDSN 2012, INS

Cible 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi

Indicateur 5.6.1 : Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative

C'est un indicateur qui mesure individuellement les décisions spécifiques des femmes (âgées de 15 à 49 ans) sur la sexualité et la reproduction. Les personnes interrogées devront fournir une réponse «oui» aux trois questions pour compter en tant que femme qui prend ses propres décisions sexuelles et reproductives. La première question porte sur la capacité de dire non aux rapports sexuels comme critique condition de l'autonomie sexuelle. La deuxième question mesure la décision de la femme concernant l'utilisation ou l'absence de contraception. La troisième question mesure la décision de la femme sur ses soins sexuels et génésiques.

Il n'existe pas de valeur pour cet indicateur.

Indicateur 5.6.2 : Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes âgées de 15 à 49 ans l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine

Cet indicateur mesure la proportion de pays avec des lois et règlements qui garantissent l'accès des femmes et des adolescents aux services de santé sexuelle et génésique, à l'information et à l'éducation quel que soit l'âge, l'état matrimonial et sans autorisation de tiers.

Il existe au Niger des lois dans ce sens telles que : la Loi sur la gratuité des soins, la loi sur la santé de reproduction (2006), la loi interdisant les Mutilations Génitales Féminines (MGF) (2003)

Cible 5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne

Indicateur 5.a.1 : a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit

L'indicateur est divisé en deux parties: (a) mesure la proportion des personnes ayant la propriété ou des droits sécurisés sur des terres agricoles parmi la population agricole totale; tandis que (b) se concentre sur la parité entre les sexes. La partie (a) et la partie (b) ne peuvent pas être considérés comme deux indicateurs différents, ils fournissent plutôt deux informations complémentaires. De plus, ils peuvent être calculés en utilisant (presque) les mêmes données, la principale différence entre les 2 parties étant seulement le dénominateur.

La «population agricole totale» est utilisée comme dénominateur de la partie (a), au lieu de la population totale, parce que la propriété ou la sécurité du droit sur les terres agricoles n'est évidemment pertinente que pour les personnes dont les moyens de subsistance reposent sur l'agriculture. Il n'existe pas de valeur de référence pour cet indicateur au Niger.

Indicateur 5.a.2 : Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres

La définition précise de cet indicateur est: "Le cadre juridique comprend des mesures spéciales pour garantir aux femmes des droits égaux à l'accession et au contrôle des terres ". L'indicateur surveille les réformes qui donnent aux femmes des droits égaux aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et le contrôle sur les terres. Plus précisément, l'indicateur permet de suivre les progrès vers l'équité entre les sexes grâce à l'adoption de mesures spécifiques pour les femmes visant à promouvoir le droit sécurisé des femmes à la terre. L'indicateur a un Système

de notation de 0 à 4, ce qui renseigne l'étape dans le cadre politique / juridique des réformes légales, comme Suit:

Score 0: Absence de cadre juridique

Score 1: une politique est en cours de développement

Score 2: Un projet de loi doit être soumis en délibération

Score 3: l'indicateur apparaît en droit primaire

Score 4: l'indicateur apparaît dans plusieurs instruments juridiques

Il n'existe pas de valeur de référence pour cet indicateur au Niger.

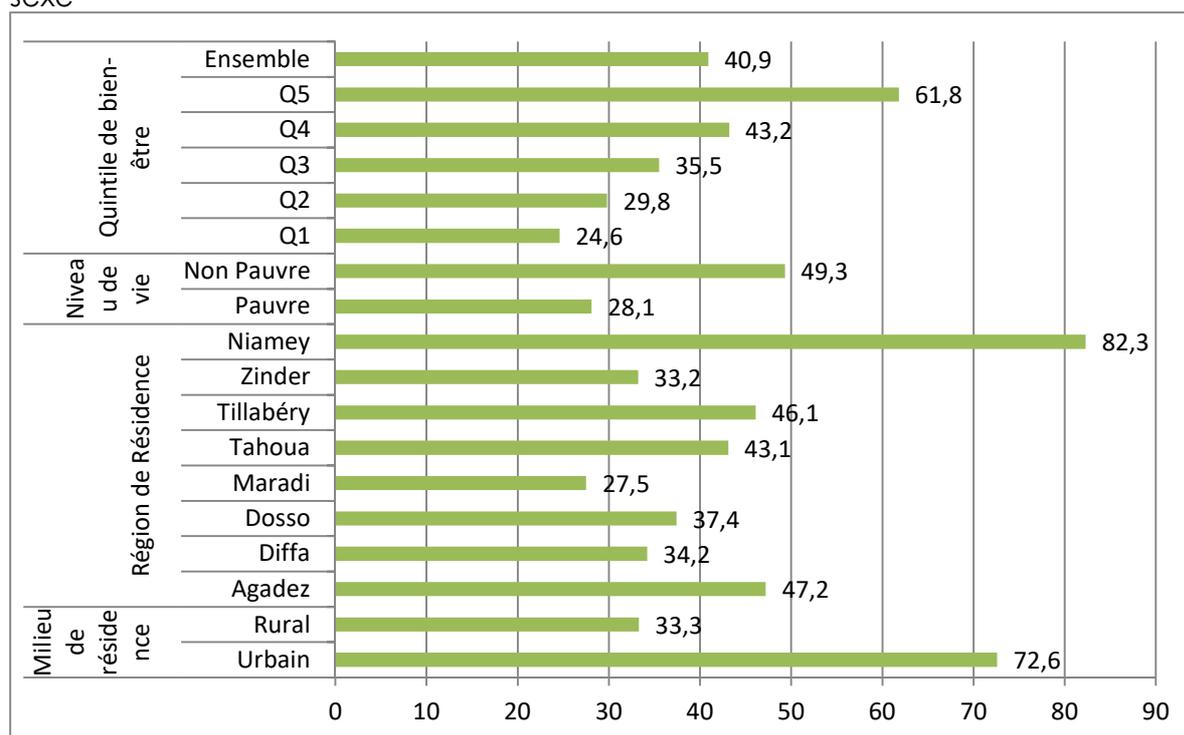
Cible 5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes

Indicateur 5.b.1 : Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe

Cet indicateur est défini comme la «proportion de personnes possédant un téléphone mobile, selon le sexe». Un individu possède un téléphone cellulaire mobile s'il dispose d'un appareil de téléphonie mobile avec au moins une carte SIM active pour usage personnel. Les téléphones cellulaires mobiles fournis par les employeurs qui peuvent être utilisés pour des raisons personnelles (pour appels personnels, accès à Internet, etc.) sont inclus.

A l'échelle nationale, en 2014, environ 41% de la population adulte possède un téléphone portable. La proportion des populations qui possèdent un téléphone portable est plus importante en milieu urbain (73%) par rapport au milieu rural, dans la région de Niamey (82,3%) par rapport aux autres régions. Elle est également plus importante au niveau du quintile de bien être le plus élevé (62%).

Graphique 19: Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe



Source : ECVMA 2014, INS

Cible 5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

Indicateur 5.c.1 : Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes

Cet indicateur cherche à mesurer les efforts du gouvernement pour suivre les allocations budgétaires et les dépenses pour l'égalité entre les sexes tout au long du cycle de gestion des finances publiques et à les rendre publiques.

Il existe dans la « loi des finances: montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes »

CHAPITRE 6 : OBJECTIF 6 - GARANTIR L'ACCES DE TOUS A L'EAU, L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DE L'EAU

L'accès à l'eau et l'assainissement constitue un droit pour les populations dont la satisfaction constitue une préoccupation majeure dans les pays en voie de développement. Pour atteindre cet objectif à l'horizon 2030, trois (3) cibles ont été retenues comme prioritaires par le Niger. A celles-ci s'ajoutent deux (2) cibles fixées sur la mise en œuvre des cibles de résultats, soit, un total de cinq (5) cibles pour cet objectif.

Les réalisations du progrès vers l'atteinte de ces cibles sont mesurées par six (6) indicateurs dont les situations disponibles sont décrites à travers les paragraphes ci-après.

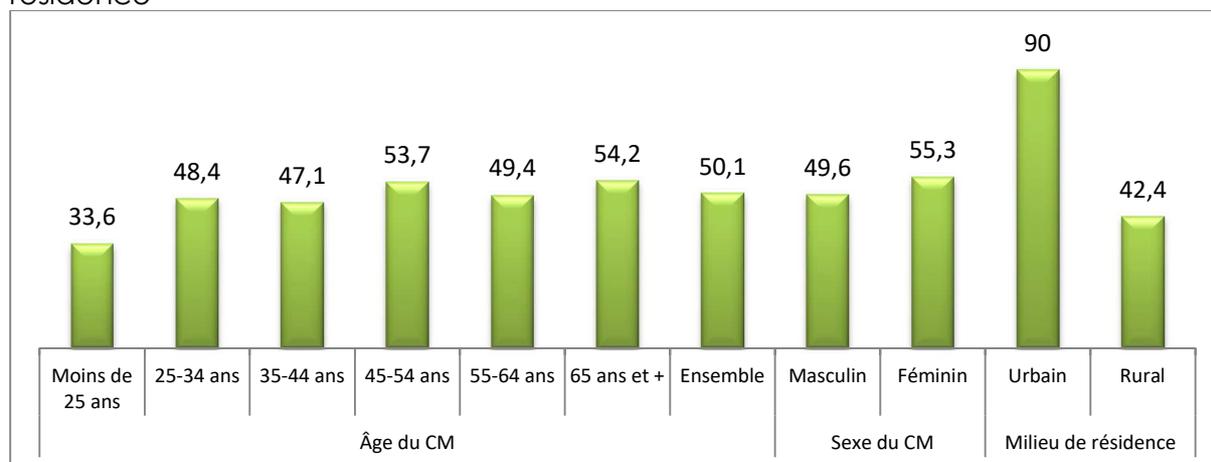
Cible 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

Indicateur 6.1.1 : Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité

La Population utilisant une source d'eau potable de base (sources d'eau améliorées de consommation utilisée pour la surveillance des OMD, c'est-à-dire l'eau canalisée dans l'habitation, la cour ou la parcelle; robinets publics ou Panneaux d'accès; forage ou puits tubulaires; puits creusés protégés; ressorts protégés et eaux pluviales) qui est situé sur place et disponible en cas de besoin.

Environ 50% de la population utilise des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité à l'échelle nationale. Cette proportion atteint 90% en milieu urbain contre 42,4% en milieu rural. Les ménages dirigés par des femmes ont aussi plus accès à des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité (55% contre 50%). De même, les ménages dirigés par des chefs jeunes (moins de 25 ans) ont moins accès à des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité par rapport aux ménages dirigés par des chefs plus âgés.

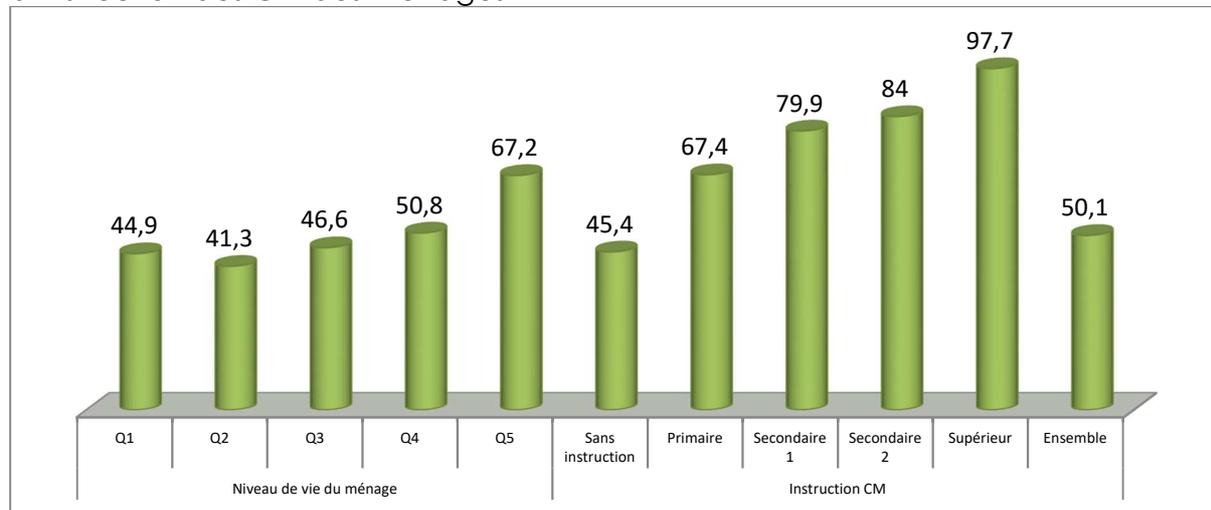
Graphique 20: Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité selon l'âge, le sexe du CM et le milieu de résidence



Source : ECVMA, 2014

La proportion des ménages ayant accès à des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité est plus élevée chez les ménages qui sont dans le quintile de bien être le plus élevé (67,2%) et chez les ménages dont le CM a un niveau d'instruction élevé (97,7%).

Graphique 21: Proportion des ménages ayant accès des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité selon le niveau de vie des ménages et le niveau d'instruction des CM des ménages



Source : ECVMA 2014

Cible 6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

Indicateur 6.2.1 : Proportion de la population utilisant des services d'assainissement géré en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon

Population utilisant une installation d'assainissement de base au niveau des ménages ('améliorée' les installations d'assainissement utilisées pour la surveillance des OMD, c'est-à-dire évacuer ou verser des déchets à l'égout systèmes, fosses septiques ou latrines à puits, latrines à fosses améliorées ventilées, latrines à fosse avec dalle, et les toilettes de compostage, les mêmes catégories que les sources améliorées d'eau potable utilisées pour le suivi des OMD) qui n'est pas partagé avec d'autres ménages et où les excréments sont sécurisés et disposés in situ ou traités hors site.

Les services d'assainissement gérés sont calculés en combinant des données sur la proportion de la population utilisant différents types d'installations d'assainissement de base avec des estimations de la proportion de déchets focalisés qui sont éliminés en toute sécurité sur place ou traités hors site. La valeur de cet indicateur n'est pas disponible.

Indicateur 6.5.2 : Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel.

La Proportion de la surface des bassins transfrontaliers pour lesquels il existe une coopération transfrontalière de la gestion de l'eau. Réunions régulières des riverains des pays pour discuter de GIRE et l'échange d'informations sont requises pour qu'un cadre soit défini comme "opérationnel".

Calculé - pour toute unité spatiale (pays, région) - en tant que pourcentage de la surface totale (en km²) des bassins transfrontaliers qui ont un accord opérationnel pour la coopération dans la gestion de l'eau qui fait partie de la surface totale de Bassins transfrontaliers (km²). Données GIS sur l'étendue et l'emplacement des bassins transfrontaliers facilite l'analyse spatiale, les données correspondantes sont disponibles à l'échelle mondiale. La valeur de référence n'est pas disponible.

Cible 6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation

Indicateur 6.a.1 : Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics.

C'est le montant de l'aide publique au développement (APD) alloué à l'eau et à l'assainissement. Il est capté à travers le Système de Déclaration des Créanciers de l'Organisation pour la Coopération et le Développement économique (OCDE).

Conscient que le rôle de l'APD dans la coopération internationale évolue et que diverses parties prenantes sont impliquées dans "la coopération internationale et le renforcement des capacités". La valeur de référence n'est pas disponible.

Cible 6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Indicateur 6.b.1 : Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement

Cet indicateur s'appuie sur des données déjà collectées par ONU-EAU sur la présence, au niveau national, de procédures clairement définies dans les lois ou les politiques pour la participation des utilisateurs du service. La valeur de référence n'est pas disponible.

Chapitre 7 : ODD7 : GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES FIABLES, DURABLES, MODERNES ET ABORDABLES

En matière d'accès à l'énergie (ODD 7), le pays s'est assigné de garantir l'accès de toute la population à des services énergétiques viables et modernes, à un coût abordable et accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial ;

A ce niveau deux(2) cibles ont été priorisées pour le Niger. A celles-ci s'ajoutent deux (2) cibles de mise en œuvre, soient quatre (4) cibles pour cet objectif et cinq (5) indicateurs pour la mesure de l'atteinte des différentes cibles.

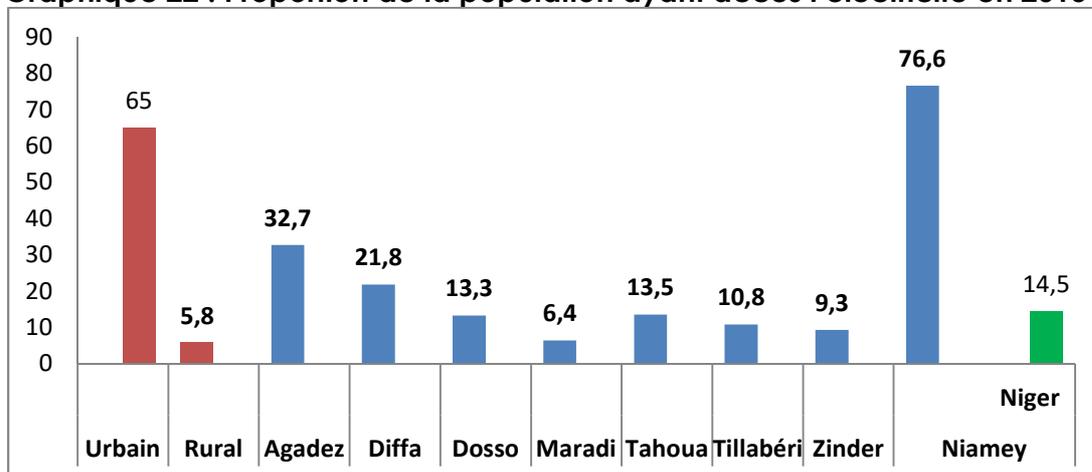
Cible 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable

Indicateur 7.1.1 : Proportion de la population ayant accès à l'électricité

Cet indicateur indique la proportion de la population dans un pays qui a accès à l'électricité soit par une connexion au réseau, soit par une connexion à un dispositif générant hors réseau, tel qu'un panneau solaire, une éolienne à petite échelle, une installation hydroélectrique ou un générateur.

Pour le Niger, La proportion de la population utilisant l'électricité comme source d'énergie s'est accrue en passant de 12,8% en 2011 à 14,5% en 2015.

Graphique 22 : Proportion de la population ayant accès l'électricité en 2015



Source: INS

La proportion de la population utilisant l'électricité comme source d'énergie est plus élevée dans le milieu urbain (65,0%) que dans le milieu rural (5,8%).

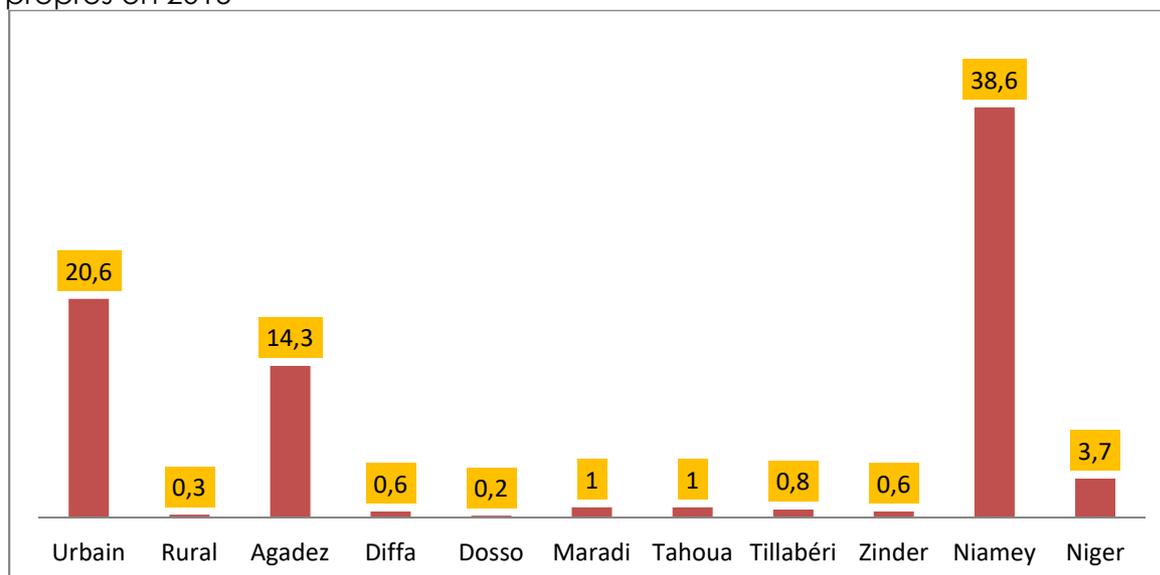
Des fortes disparités aussi sont notées entre les régions. En effet, les Régions où la population utilise le plus l'électricité comme source d'énergie sont Niamey (76,6%) et Agadez (32,7%). A l'opposé, Zinder et Tillabéri sont les régions où l'utilisation de l'électricité est plus faible avec 10,8% et 9,3% respectivement.

Indicateur 7.1.2 : Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres

Il indique le pourcentage de la population qui utilise des combustibles non-solides et des technologies propres comme principale source d'énergie domestique pour la cuisson et le chauffage. Les combustibles non solides pour la cuisson et le chauffage comprennent l'électricité ou des combustibles gazeux (y compris les gaz de pétrole liquéfiés) ou des combustibles solides / liquides couplés à des poêles présentant des taux d'émission globaux à proximité des gaz de pétrole liquéfiés ou à proximité de celui-ci.

Au Niger, la proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres était seulement d'environ 3,7% en 2015.

Graphique 23: Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres en 2015



Source : INS

Ce taux cache des disparités au niveau du milieu de résidence et des régions. Il est très faible en milieu rural (**0,3%**) et dans la région de Dosso (**0,2 %**)

Cible 7.2 : D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.

Indicateur 7.2.1 : Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie

La part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale totale est le pourcentage de la consommation finale d'énergie issue des ressources renouvelables.

La consommation d'énergie renouvelable comprend la consommation de: l'hydroélectricité, les biocarburants solides, le vent, l'énergie solaire, les biocarburants

liquides, le biogaz, la géothermie, la marine et les déchets. La consommation finale totale d'énergie est calculée à partir des soldes nationaux et des statistiques en tant que consommation finale totale moins la consommation non énergétique. Il est calculé en divisant la consommation d'énergie de toutes les sources renouvelables par la consommation totale d'énergie finale.

Au Niger, la part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie était seulement de 0,25% en 2015. Cet indicateur est disponible seulement au niveau national.

En conclusion, pour les infrastructures énergétiques, la production d'électricité s'est accrue de 53% traduisant une augmentation de 270 MWH en 2011 à 412 MWH en 2015. Néanmoins, la quantité d'énergie électrique disponible reste très en deçà des besoins de la population.

Cible 7.a : D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie

La variable retenue pour le suivi de la cible est le Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars (**indicateur 7a.1**).

En effet, "les « 100 milliards de dollars par an » sont un engagement conjoint des pays développés pris à Copenhague en 2009 afin de mobiliser, à partir de 2020, des financements publics et privés, y compris de sources innovantes, en faveur des pays en développement pour financer leurs actions de lutte contre le changement climatique "

Cet indicateur doit être renseigné à partir de l'année 2020 comme définie dans au niveau de la cible.

Cible 7.b : D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent

Indicateur 7.b.1 : Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable.

Cet indicateur traduit l'ensemble des Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de l'investissement étranger direct sous la forme

de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable.

Les investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB étaient de 0,002% en 2017. Ce résultat traduit que l'investissement dans l'efficacité énergétique est faible malgré le besoin croissant de la population en énergie.

CHAPITRE 8 : OBJECTIF 8 – PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGEE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DECENT POUR TOUS

Pour promouvoir une croissance économique soutenue et le plein emploi, l'ambition est de maintenir un taux croissance économique élevé, parvenir au plein emploi des capacités productives et garantir un travail décent à tous et, mettre en œuvre des politiques de promotion du tourisme durable pour créer des emplois et mettre en valeur les cultures et produits locaux.

Trois (3) cibles ont été priorisées pour le pays auxquelles s'ajoutent deux (2) cibles de mise en œuvre, soit cinq (5) cibles au total.

Cible 8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés

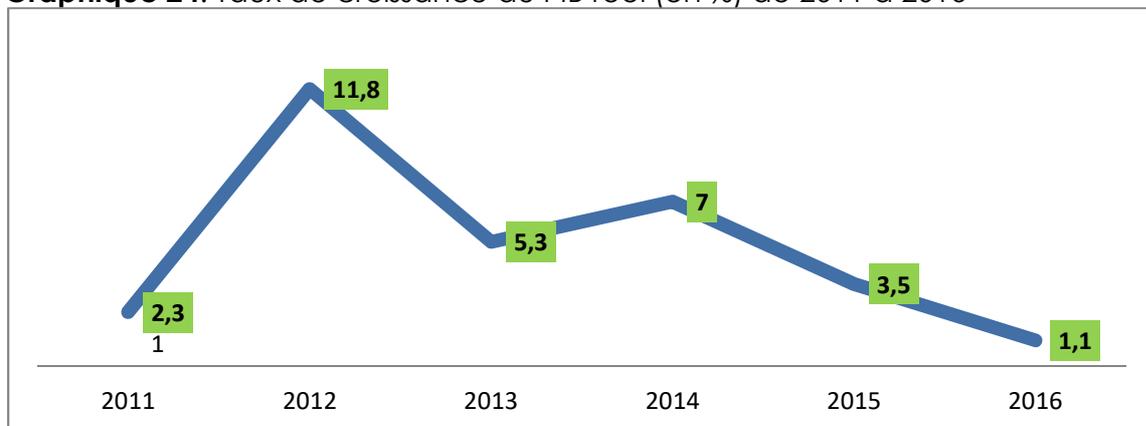
Indicateur 8.1.1 : Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant

Cet indicateur est calculé comme le produit intérieur brut (PIB) nominal converti en dollars internationaux en utilisant les taux de change de parité de pouvoir d'achat (PPP) divisés par la population totale. Le PIB peut être mesuré à l'aide de l'approche des dépenses ou du revenu. La population comprend des personnes de tous âges habituels vivant dans le pays pendant la période de référence, quel que soit le statut de résidence légale ou la citoyenneté.

En effet, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) réel est passé de 2,3 % en 2011 à 11,8% en 2012, pour se situer à 5,3% en 2013, 7,0% en 2014, 3,6% en 2015, et 1,1 en 2016.

Au cours de la période 2011-2015, le Niger a enregistré un taux de croissance moyen de 6,0%. Cette performance a été plus marquée au courant de la période 2012-2014 avec un taux de croissance moyenne annuelle de 8,0%.

Graphique 24: Taux de croissance du PIB réel (en %) de 2011 à 2016



Source :INS

En 2015, on remarque un ralentissement de l'activité économique après le rebond observé en 2014. Le taux de croissance économique s'établit à 1,1% en 2016 contre 3,5 % en 2015. Cette baisse du rythme d'évolution de l'activité économique est essentiellement due à la faible progression de la production agricole.

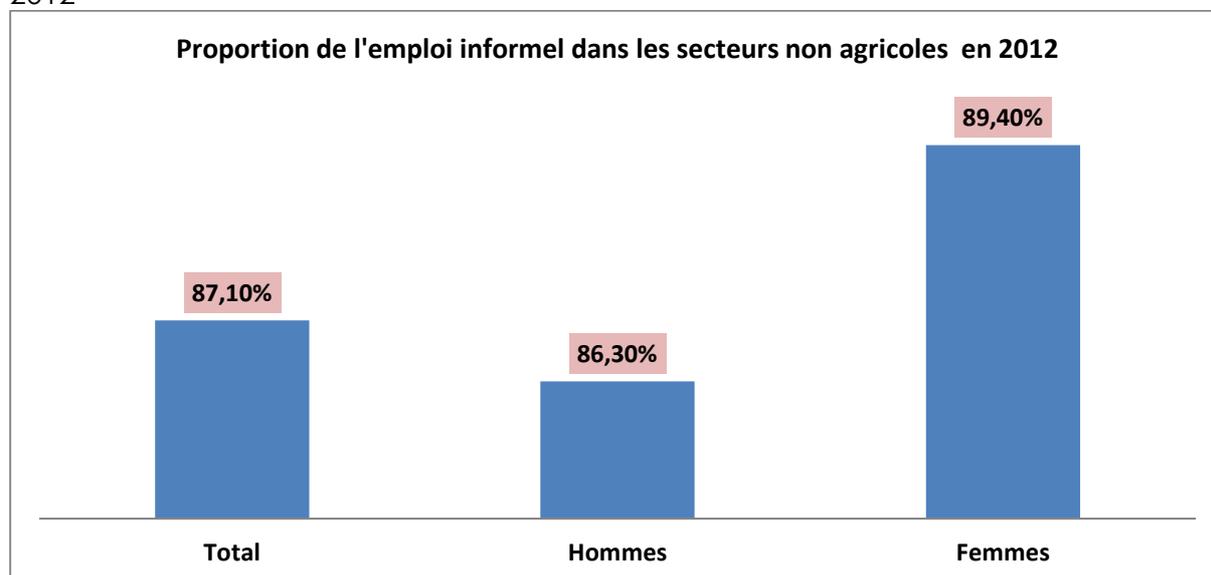
Ciblen 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

Indicateur 8.3.1 : Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe.

Cet indicateur traduit la part de l'emploi informel dans l'emploi total non agricole. IL se réfère à l'emploi dans les emplois informels exprimé en pourcentage de l'emploi total non agricole.

La Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles était de 87,1 en 2012. Cet indicateur était plus élevé chez les femmes (89,4%) que chez les hommes (86,3%).

Graphique 25: Part de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles par sexe en 2012



Source : INS

Cible 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Indicateur 8.5.1 : Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap.

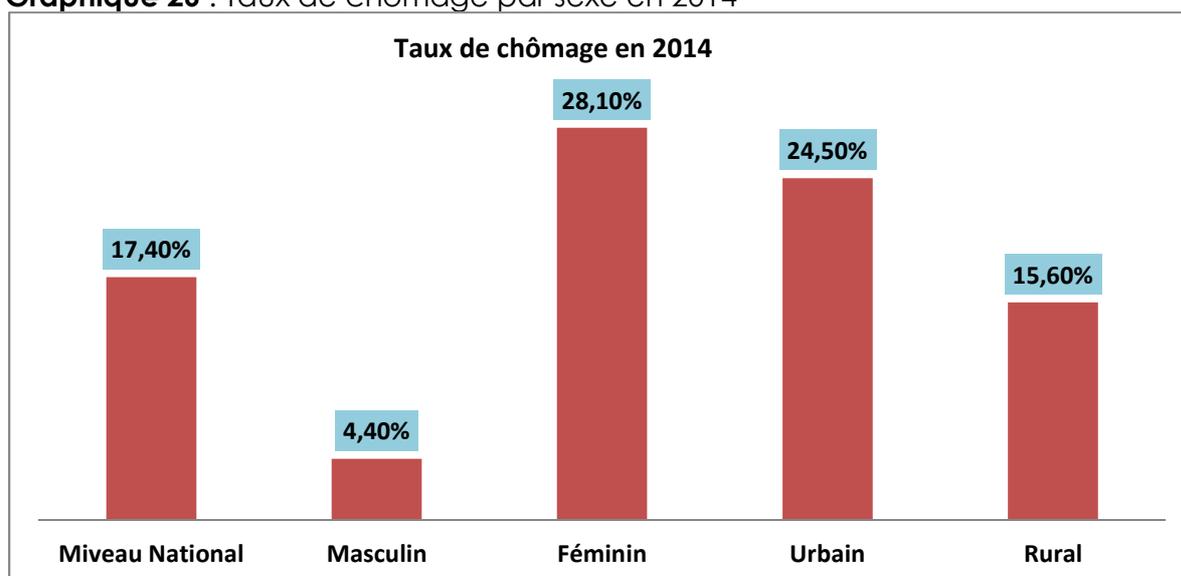
Cet indicateur traduit que l'écart salarial entre hommes et femmes mesure la différence relative entre les gains horaires moyens pour les hommes et les gains horaires moyens pour les femmes. Il est calculé comme la différence entre le salaire horaire moyen brut des employés masculins et féminins exprimé en pourcentage du salaire horaire moyen brut des employés masculins. Les gains se rapportent à la rémunération régulière reçue des employeurs, en espèces et en nature, et comprend les salaires et salaires directs pour le temps travaillé ou le travail effectué, la rémunération pour le temps non travaillé (par exemple, les congés annuels payés), ainsi que les primes et les gratifications régulièrement reçues. Il exclut les cotisations versées par les employeurs aux régimes de sécurité sociale et de retraite à l'égard de leurs employés, aux prestations reçues par les employés en vertu de ces régimes et aux indemnités de départ et de cessation d'emploi. Cependant les informations sur l'indicateur ne sont pas disponibles.

Indicateur 8.5.2 : Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap

Cet indicateur est calculé en divisant le nombre total de chômeurs (pour un pays ou un groupe spécifique de travailleurs) par la main-d'œuvre correspondante, qui est elle-même la somme du total des personnes employées et des chômeurs dans le groupe. Les personnes en situation de chômage sont définies comme étant toutes celles en âge de travailler qui ne travaillaient pas, exerçaient des activités pour chercher un emploi au cours d'une période récente spécifiée et étaient actuellement disponibles pour occuper un emploi en raison d'une opportunité d'emploi.

Le taux de chômage était de 17,4% en 2014. Il était plus élevé chez les femmes (28,1%) que chez les hommes (4,4%). Il était aussi plus élevé en milieu urbain en milieu rural.

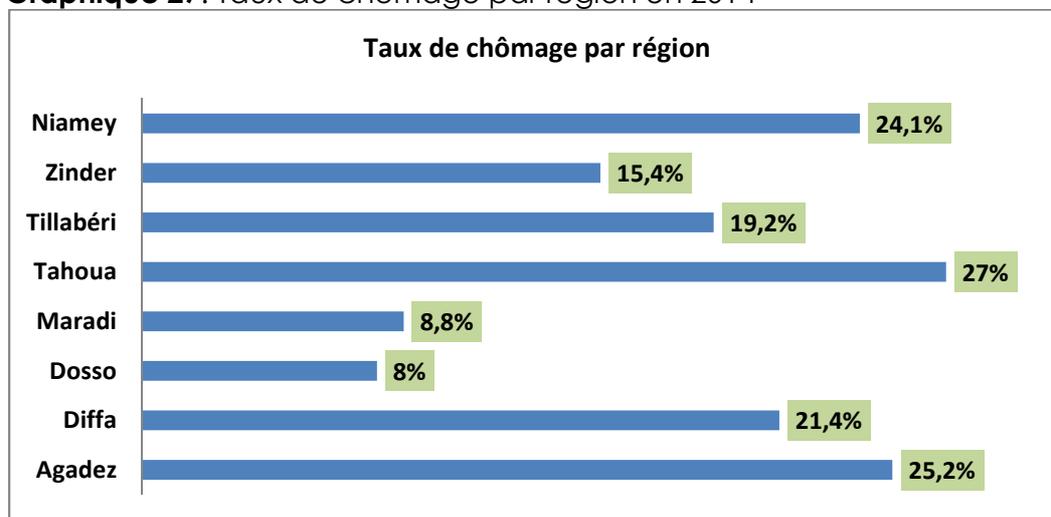
Graphique 26 : Taux de chômage par sexe en 2014



Source : ECVMA, 2014 INS

Des disparités importantes sont constatées également au niveau des régions. C'est la région de Dosso qui enregistre le plus faible taux de chômage (7,9%) et la région d'Agadez le taux le plus élevé (25,2%).

Graphique 27: Taux de chômage par région en 2014



Source ECVMA, INS

8.a Cible 8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés

Indicateur 8.a.1 : Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce.

Il représente les décaissements totaux de l'aide publique au développement (APD) qui sont considérés comme des aides au commerce. Les données sont exprimées en dollars américains au taux de change annuel moyen.

Indicateur 8.a.1 : Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce.

Cible 8.b : D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail

Indicateur 8.b.1 : Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion des budgets nationaux et du PIB.

Cet indicateur représente le total des dépenses publiques dans les programmes de protection sociale et d'emploi exprimés en pourcentage du budget national et du produit intérieur brut (PIB).

Il comprend également le taux de couverture de la négociation collective, qui est calculé en pourcentage des employés dont la rémunération et les conditions d'emploi sont déterminées par une ou plusieurs conventions collectives.

Cet indicateur était de 0,3% en 2017.

CHAPITRE 9 : OBJECTIF 9– METTRE EN PLACE UNE INFRASTRUCTURE RESILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION SOUTENABLE QUI PROFITE A TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

Dans le domaine des infrastructures et de l'industrialisation, le pays entend mettre en place une infrastructure nationale et transfrontalière de qualité, fiable, durable, résiliente et universellement accessible, promouvoir une industrialisation à forte valeur ajoutée qui profite à tous et Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels du pays

A ce niveau trois(3) cibles sont considérées comme prioritaire pour le pays. A celles-là s'ajoutent trois(3) cibles de mise en œuvre.

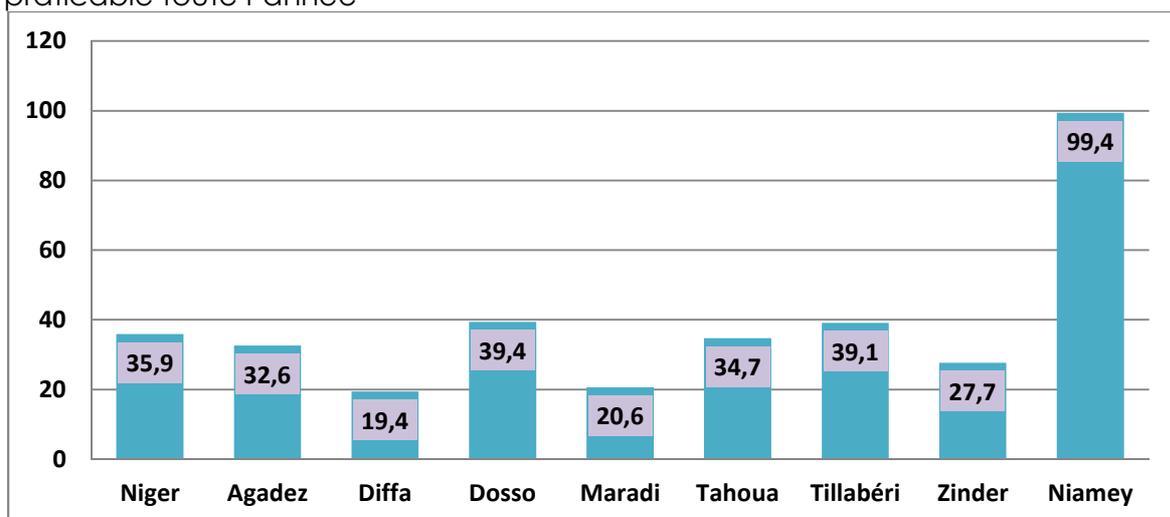
Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.

Indicateur 9.1.1 : Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année.

Cet indicateur mesure pour un pays donné la proportion de la population vivant dans le milieu dit rural se situant à moins de deux (2) Kilomètres d'une route praticable en toute période.

En 2016, cette proportion était de 35,9% pour l'ensemble du territoire. Ce taux traduit qu'environ 64% de la population n'a pas accès à une route praticable toute l'année dans un rayon de deux (2) kilomètres.

Graphique 28: Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année



Source : Ministère du Transport

Aussi des disparités existent entre les régions. Ce taux passe de 39,1% à Tillabéry à 19,4% à Diffa. Malgré l'amélioration de cet indicateur le défi reste.

Indicateur 9.1.2 : Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport

Ce indicateur traduit les délais moyens d'expédition des colis / délais de livraison des colis, par pays, pour les services de colis domestiques et internationaux, et par produit»: c'est le niveau de fiabilité des services de livraison de colis domestiques ou internationaux et de différents produits échangés entre pays.

Ce ratio est déterminé après avoir divisé le temps moyen de livraison des colis par le temps d'expédition standard prévu pour la livraison des colis au niveau national ou international et au niveau du produit en fonction de la disponibilité des données.

Tableau 11: Nombre de passagers transport et volume de fret (importé et exporté) en 2016

Mode de transport		Volume en Importation		Volume en exportation	
Routier	Aérien	Transport routier	Transport Aérien	Transport routier	Transport Aérien
2 569 689	290 165	2 476 281	131	314090	5 648

Source : Ministère du Transport

Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.

Deux indicateurs sont retenus :

Indicateur 9.2.1 : Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant

Elle traduit la valeur totale des biens et des services, déduction faite de la consommation intermédiaire. Il est généralement compilé comme la somme de la valeur ajoutée de toutes les unités d'activité de fabrication en exploitation pendant la période de référence. Il peut être présenté en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) ainsi que par habitant pour toute année de référence. Les taux de croissance de la VAM sont donnés à prix constants.

La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB était seulement de 5,7% en 2015.

Indicateur 9.2.2 : Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total

Cet indicateur est calculé comme le nombre de personnes employées dans le secteur industriel divisé par l'emploi total. Les personnes employées sont définies comme étant toutes celles en âge de travailler qui, au cours d'une courte période de référence, ont exercé une activité pour produire des biens ou fournir des services à des fins de rémunération ou de profit. Le secteur de l'industrie comprend les mines, les carrières, la fabrication, la construction et les services publics (électricité, gaz et eau). La valeur de référence de l'indicateur n'est pas encore disponible.

Cible 9.5 : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.

Indicateur 9.5.1 : Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB

La recherche et le développement expérimental (R&D) comprennent des travaux créatifs entrepris de manière systématique afin d'accroître le stock de connaissances, y compris la connaissance de l'homme, la culture et la société, et l'utilisation de ce stock de connaissances pour concevoir de nouvelles applications.

Les dépenses intra-muros sont toutes des dépenses pour la R&D réalisées au sein d'une unité statistique ou d'un secteur de l'économie au cours d'une période donnée, quelle que soit la source des fonds.

Les chercheurs sont des professionnels engagés dans la conception ou la création de nouvelles connaissances, produits, procédés, méthodes et systèmes et aussi dans la gestion des projets concernés.

Cet Indicateur renseigne les dépenses dans ce domaine par rapport au PIB.

En 2013, les dépenses de recherche-développement en proportion du PIB représentaient seulement 0,035%. Cela traduit que les investissements dans le domaine de la recherche scientifique sont très faibles et ne permettent pas un développement conséquent du domaine. Il faut cependant noter que beaucoup de dépenses en matière de recherche-développement financées par des partenaires échappent souvent à la comptabilité de l'Etat.

Indicateur 9.5.2 : Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants

Cet indicateur qui renseigne de l'intensité de la recherche dans le pays et indique la proportion des chercheurs dans la population globale.

En 2015, le nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants était seulement de 30. Cela traduit que dans un million d'habitant, seules trente (30) personnes font de la recherche.

Cible 9. a : Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

Indicateur 9.a.1 : Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures.

Ce Montant de l'investissement dans l'infrastructure, se réfère ici au logement, à l'eau, à l'assainissement, au transport et à la communication. Le montant total de l'investissement dans ces secteurs indique la mise en œuvre des ODD par rapport à l'infrastructure. Il représente le total des investissements destinés à la construction d'infrastructures.

Cible 9. b Soutenir les activités de recherche -développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises

Indicateur 9.b.1 : Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de Moyenne et Haute Technologie (MHT).

En effet la classification de l'industrie par l'intensité technologique est basée sur la consommation de R & D dans la production manufacturière. Plus haut, la part des dépenses de R & D augmente le niveau d'intensité technologique. Les secteurs MHT sont classés à un niveau à 3 chiffres de la Classification Internationale Type par Industrie (CITI).

Le numérateur est la somme de la valeur ajoutée de MHT. Pour le Dénominateur, c'est valeur ajoutée totale de la fabrication.

La proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de Moyenne et Haute Technologie (MHT) était 12,64% en 2016.

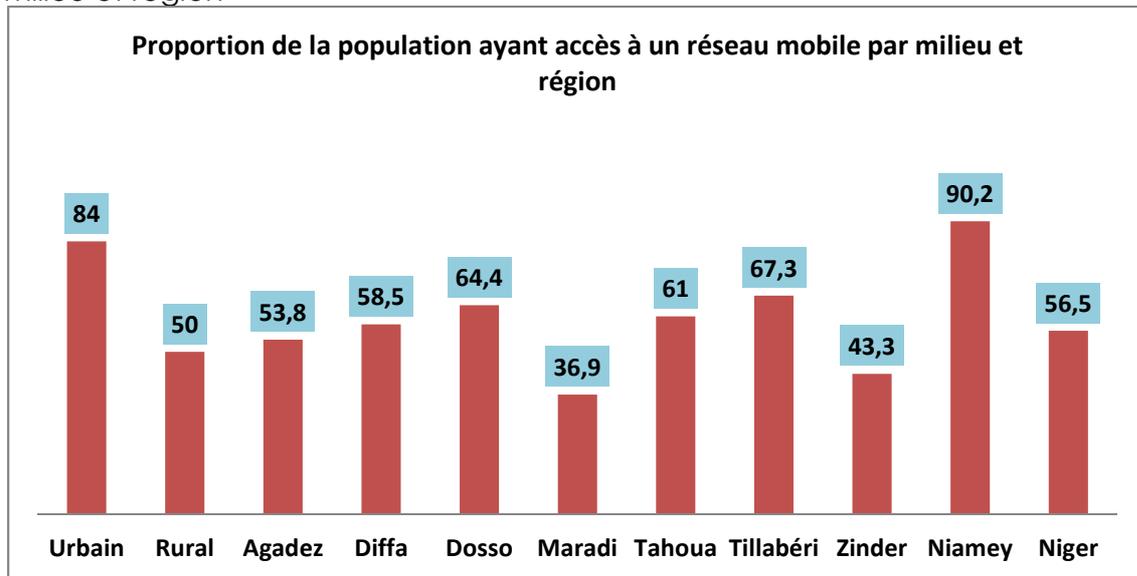
Cible 9. c : Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

Indicateur 9. c.1 : Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie.

En effet, la proportion de la population couverte par un réseau mobile, ventilé par technologie, désigne le pourcentage d'habitants vivant dans la limite d'un signal mobile-cellulaire, qu'ils soient ou non des abonnés ou des utilisateurs de téléphones

mobiles. Ceci est calculé en divisant le nombre d'habitants dans la portée d'un signal mobile-cellulaire par la population totale et en multipliant par 100. L'indicateur est basé sur l'endroit où vit la population, et pas où elle travaille, où va à l'école, etc. Lorsqu'il y a plusieurs opérateurs offrant le service, le nombre maximal de population couvert devrait être signalé. La couverture devrait se référer aux technologies mobiles à large bande (3G et plus) et à la bande étroite (2G)

Graphique 29: Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile par milieu et région



Source : INS

Le type de technologie n'est pas disponible pour cet indicateur

CHAPITRE 10 : OBJECTIF 10 – REDUIRE LES INEGALITES ENTRE LES PAYS ET EN LEUR SEIN

La politique de réduction des inégalités doit passer par l'amélioration progressive et rapide des revenus des 40% des populations les plus pauvres ainsi que l'autonomisation de toutes les personnes et leur intégration sociale, économique et politique.

Ainsi pour réduire les inégalités entre les pays et leur sein, que vise l'ODD dix (10), trois cibles ont été retenues comme prioritaires pour le pays et une cible de mise en œuvre :

Cible 10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable

Indicateur 10.1.1 : Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population.

Cet indicateur traduit le revenu réel du ménage disponible. C'est la somme des salaires, des revenus mixtes, du revenu net de l'immobilier, des transferts courants nets et des prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature, moins les impôts sur le revenu et la richesse et les cotisations de sécurité sociale après ajustement pour les variations de prix.

Cet indicateur sous-entend deux sous indicateurs à savoir :

- Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres : Ce taux était de 4,2% en 2014 selon l'ECVMA.
- Taux de croissance des dépenses des ménages pour l'ensemble de la population : il était 4,2% en 2014 selon l'ECVMA.

Cible 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

Indicateur 10.2.1 : Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap

Il est calculé en fonction de la proportion de personnes vivant dans les ménages (ajusté pour la taille du ménage) inférieur à 60% du revenu médian national, en utilisant les estimations du sous-groupe pondéré par population des enquêtes auprès des ménages. (A calculer dans la base de données ECVMA)

Cible 10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité

Indicateur 10.4.1 : Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux

L'indicateur fournit et une mesure globale de l'inégalité des revenus primaires, offrant un aperçu du rôle que la protection sociale peut avoir pour la réduire. La définition de la part du travail est basée sur celle l'OIT et a été augmenté avec les transferts de protection sociale, y compris les cotisations de sécurité sociale des employeurs

Au Niger, en 2016, la part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux était de 16,2%.

Cible 10. a : Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce

A ce niveau, la variable considérée est l'indicateur 10.a.1 : Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits.

Aucune méthode de calcul n'est proposée pour cet indicateur.

Cible 10. B : Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux

Indicateur 10.b.1 : Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres).

Il s'agit de l'aide publique au développement nette (APD) à tous les pays figurant sur la liste du CAD des bénéficiaires de l'APD et de l'aide publique nette au développement aux pays les moins avancés, aux PEID et aux PMA, ainsi qu'aux pays africains. Les données sont généralement exprimées en dollars américains au taux de change annuel moyen, ou en pourcentage du revenu national brut (RNB) des pays fournisseurs.

En 2014, le Montant total des ressources allouées au développement (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres) était de 1053,1Milliards de FCFA (soit environ 2,1 Milliards de dollar US).

Cible 10. C : D'ici à 2030 : faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %

Indicateur 10. c.1 : Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré (à renseigner)

Il concerne les frais payés, y compris les coûts indirects pour les taux de change gonflés, divisés par le montant remis.

CHAPITRE 11 : OBJECTIF 11 – VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS OUVERTS A TOUS, SURS, RESILIENTS ET SOUTENABLES

Pour promouvoir les villes et communautés durables, le pays vise à assurer l'accès de toute la population aux logements et services de base adéquats et sûrs, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains et réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant.

Pour le suivi de l'ODD onze (11) trois (3) cibles ont été priorisées par le pays auxquelles s'ajoutent trois (3) cibles de mise en œuvre:

Cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis

Indicateur 11.1. : Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats

Il traduit la Proportion de personnes vivant dans des ménages dépourvues d'au moins une des cinq conditions habituelles suivantes: accès à une source d'eau améliorée; accès à des installations d'assainissement améliorées; surface suffisante (pas surpeuplée); logement durable; et la sécurité de la tenure.

La proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats est de 17,9% en 2012 selon l'Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et de l'Agriculture.

Cible 11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.

Indicateur 11.3.1 : Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique. C'est le rapport entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique.

Ce ratio était 10,16% en 2015.

Indicateur 11.3.2 : Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique.

Cet indicateur est défini comme étant l'ensemble des villes dotées d'un mécanisme de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique par rapport au total des villes du pays.

Cible 11.6 : D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

Indicateur 11.6.1 : Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville.

Cet indicateur appelé aussi taux de recyclage est le tonnage recyclé à partir des déchets municipaux divisé par les déchets municipaux totaux. Le recyclage comprend le recyclage des matériaux, le compostage et la digestion anaérobie. Les déchets municipaux consistent en une grande partie des déchets générés par les ménages, mais peuvent aussi inclure des déchets similaires générés par les petites entreprises et les institutions publiques et collectés par la municipalité; cette dernière partie des déchets municipaux peut varier d'une municipalité à l'autre et d'un pays à l'autre, selon le système local de gestion des déchets.

Indicateur 11.6.2 : Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants

Il s'agit du niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants y résidant.

Cible 11. A : Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale

Indicateur 11. A.1 : Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, par taille de la ville.

Cet indicateur donne la proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux utilisant les projections démographiques et des ressources nécessaires, par taille de la ville

Cible 11. B : D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de Villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux

Indicateur 11. b.2 : Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe.

Il retrace l'existence des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe.

Cible 11. c : Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux

Indicateur 11. c.1 : Proportion de l'assistance financière allouée aux pays les moins avancés qui est consacrée à la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources et à la remise à niveau d'anciens bâtiments, en utilisant des matériaux locaux

Il exprime l'aide publique au développement nette totale (APD) allouée aux secteurs de la construction et du développement urbain et de la gestion dans les pays les moins avancés. Les données sont exprimées en dollars américains au taux de change annuel moyen.

CHAPITRE 12. Objectif 12: INSTAURER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION SOUTENABLES

Pour instaurer des modes de consommation et de production soutenables à travers l'ODD 12, six indicateurs ont été retenus pour les cinq cibles dont deux priorisées par le Niger et trois cibles de mise en œuvre applicables à tous les pays ayant adopté les ODD. Il s'agit de :

Cible 12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Les indicateurs de cette cible font partie des indicateurs dites de catégorie III. Ce sont les indicateurs pour lesquels aucune méthode de calcul n'a encore été arrêtée sur le plan international. Ce sont :

Indicateur 12.2.1 : Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB.

L'empreinte matérielle (MF) est l'attribution de l'extraction mondiale de matériaux à la demande finale nationale d'un pays.

Il est calculé comme l'équivalent-matière première des importations (RMEIM) plus l'extraction domestique (DE) moins les équivalents-matières premières des exportations (RMEEX). Pour l'attribution des besoins matériels primaires de la demande finale, un cadre mondial, multirégional input output (MRIO) est utilisé.

Indicateur 12.2.2 : Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB La Consommation de Matières Domestiques (CMD) est un indicateur standard de la comptabilité des flux de matières et rapporte la consommation apparente de matériaux dans une économie nationale.

La CMD rapporte la quantité de matériaux qui sont utilisés dans une économie nationale. C'est également un indicateur territorial qui présente la quantité de matériel qui doit être manipulée au sein d'une économie qui est soit ajoutée aux stocks matériels des bâtiments et des infrastructures de transport, soit utilisée pour alimenter l'économie en tant que débit matériel.

La CMD décrit la dimension physique du processus et des interactions économiques. Il peut aussi être interprété comme un équivalent de déchets à long terme.

La CMD par habitant décrit le niveau moyen d'utilisation des matériaux dans une économie. C'est un indicateur de pression environnementale et est également appelé profil métabolique.

Cible 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.

12.7.1 Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics.

Cet indicateur renseigne au niveau national l'existence ou non de plan d'actions en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics et les stratégies régionales et internationales auxquelles le pays adhère.

Cible 12.a : Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables.

Indicateur 12.a.1 : Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de Recherche et-Développement consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles.

Cible 12.b : Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux.

Indicateur : 12.b.1 : Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus d'un commun accord.

Le Niger est un vaste territoire qui recèle d'énormes potentialités touristiques. La Stratégie Nationale du Développement Durable du Tourisme (SNDDT) est mise en œuvre depuis 2012 à travers son Programme d'Actions Prioritaires (PAP). Cette stratégie permet de capitaliser les interventions dans le secteur et surtout d'œuvrer à la création effective des conditions d'un développement durable du tourisme Nigérien.

Cible 12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées.

Indicateur 12.c.1 : Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles.

Cet indicateur estime le montant alloué aux subventions des combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles.

Tableau 12: Montant des subventions

Indicateurs	Valeurs
Montant des subventions à la production des combustibles fossiles/PIB	(à renseigner)
Montant des subventions à la consommation des combustibles fossiles/PIB	(à renseigner)
Montant des subventions à la production des combustibles fossiles/montant total des dépenses consacrés aux combustibles fossiles	(à renseigner)
Montant des subventions à la consommation des combustibles fossiles/montant total des dépenses consacrés aux combustibles fossiles	(à renseigner)

CHAPITRE 13 : OBJECTIF 13. PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS

Pour prendre des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, deux (2) cibles ont été retenues comme prioritaires parmi les cibles à prioriser. En outre, deux (2) cibles ont été définies pour la mise en œuvre de cet objectif, soit un ensemble de quatre (4) cibles pour lesquels six (6) indicateurs de mesure ont été définis.

Cible 13.1: Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

Indicateur 13.1.1 : Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe

Indicateur 13.1.2 : Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes

Il existe au Niger une Stratégie Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes (SNRRC) mise en œuvre depuis 2013.

En 2015, le nombre de victimes enregistré pour 100 000 personnes suite aux catastrophes était de 709, dont 0,3 décès et 0,1 blessés. En 2016, les populations sujettes aux déplacements forcés (refugiés, déplacés internes et retournés) ont été estimées à près de 300 000 personnes réparties sur plusieurs camps et sites dans les régions de Diffa et Tillabéry.

Cible 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

Les conséquences du changement climatique causent de sérieux problèmes dans nos pays. Donc il est nécessaire de veiller à ce que la population puisse comprendre ces conséquences et avoir des initiatives pour bien gérer les catastrophes naturelles qui en découlent.

De façon globale, il s'agit de mesurer les efforts de l'Etat en matière de l'éducation environnementale avec un accent particulier sur le changement climatique et sur des initiatives renforçant la résilience de la population.

Indicateur 13.3.1 : Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide.

Cet indicateur renseigne sur l'intégration, au niveau des programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire, des questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide.

Au Niger, il existe effectivement des programmes d'enseignement prenant en compte ces nouvelles thématiques. Dans la région de Diffa, l'université de la région est spécialisée dans ce domaine.

Indicateur 13.3.2 : Nombre de pays ayant fait état du renforcement de leurs capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les actions en faveur du développement.

Cet indicateur dénombre les actions de renforcement des capacités institutionnelles, systémiques et individuelles du pays pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les actions en faveur du développement.

Au Niger, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes (SNRRC), plusieurs dispositifs institutionnels et organisationnels ont été mis en place notamment la Plateforme Nationale et de Réduction des Risques de catastrophes et les Plateformes Régionales.

Cible 13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires.

Indicateur 13.a.1 : Montant (en dollars des États-Unis) total des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars.

Il s'agit du montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées au titre de l'engagement conjoint des pays développés pris à Copenhague en 2009 afin de mobiliser, à partir de 2020, des financements publics et privés, y compris de sources innovantes, en faveur des pays en développement pour financer leurs actions de lutte contre le changement climatique.

Cet indicateur est donc à prendre en considération par les pays à partir de 2020.

Cible 13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements

climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.

Indicateur 13.b.1 : Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités.

Cet indicateur permet d'apprécier les appuis spécialisés reçus par le Niger aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques.

CHAPITRE 15. OBJECTIF 15 – PRESERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES TERRESTRES, LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION

Pour la réalisation de l'objectif 15 qui vise à préserver et restaurer les écosystèmes terrestres et lutter contre la désertification, trois cibles ont été retenues comme prioritaires parmi les cibles à prioriser, auxquelles s'ajoutent trois (3) cibles de mise en œuvres. Elles sont mesurées à travers six (6) indicateurs.

Cible 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau national.

Toutes les actions visant la gestion durable des forêts existantes et la restauration des forêts dégradées peuvent être utilisées pour atteindre cette cible.

Indicateur 15.2.1 : Progrès vers la gestion durable des forêts

Cet indicateur est déjà inclus parmi les indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (indicateur 7.1 "Proportion des terres couvertes par la forêt").

Pour mesurer le progrès vers la gestion durable des forêts au Niger, trois (3) indicateurs proxy ont été proposées :

- **Superficie des forêts sous aménagement (ha)**

C'est l'ensemble des superficies des forêts disposant d'un plan d'aménagement et/ou d'un plan de gestion

- **Superficie plantées (ha)**

C'est l'ensemble des superficies ayant fait l'objet d'une opération de plantation en bloc.

- **Proportion de zones forestières (%)**

C'est la proportion des zones forestières par rapport à la superficie totale des terres. Les données de référence de ces indicateurs sont :

Tableau 13: Superficies aménagées

Indicateur ODD	Indicateurs proxy	Valeurs en 2015
Progrès vers la gestion durable des forêts	Superficies des forêts sous aménagement (ha)	99220,23
	superficies plantées (ha)	24481,52
	Proportion de zones forestières (%)	3,38

Source : Ministère de l'Environnement

Ces informations sont mises à jour chaque année à l'exception de la proportion de zones forestières qui est renseignée chaque 5 ans.

Cible 15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres.

Indicateur 15.3.1 : Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées.

L'indicateur montre les tendances de la dégradation, de la stabilité ou de l'amélioration des terres au niveau mondial, régional et national. Ces tendances sont déterminées en fonction d'une ligne de base définie par l'étendue spatiale actuelle des terres dégradées, stables et améliorées.

L'unité de mesure de l'indicateur est la superficie spatiale (ha, km²) ou la proportion (%) de terres dégradées, stables et améliorées par unité terrestre de référence (par exemple, national, sous-national, type d'utilisation / couverture).

Il n'existe aucune donnée de référence pour le moment. Cependant, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable compte mener des opérations pouvant aider à calculer cet indicateur à partir de 2018.

Cible 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.

Il s'agit des actions de la lutte contre l'érosion des ressources génétiques en particulier et de la protection des écosystèmes en général.

Indicateur 15.5.1 : Indice de la Liste rouge

L'indice de liste rouge est un indicateur polyvalent qui mesure le changement global du risque d'extinction dans les groupes d'espèces. Il est basé sur le nombre d'espèces dans chaque catégorie de risque d'extinction sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées. Cet indicateur est exprimé en indice allant de 0 à 1.

Le ILR de l'UICN est calculé à un moment donné en multipliant d'abord le nombre d'espèces dans chaque catégorie de liste rouge par un poids (allant de 1 pour «Près d'un menacé» à 5 pour «Extinct» et «Extinct in the Wild») et la sommation de ces valeurs. Ceci est ensuite divisé par un score maximal de menace qui est le nombre total d'espèces multiplié par le poids attribué à la catégorie «Extinct». Cette valeur finale est soustraite de 1 pour donner la valeur ILCN ILR.

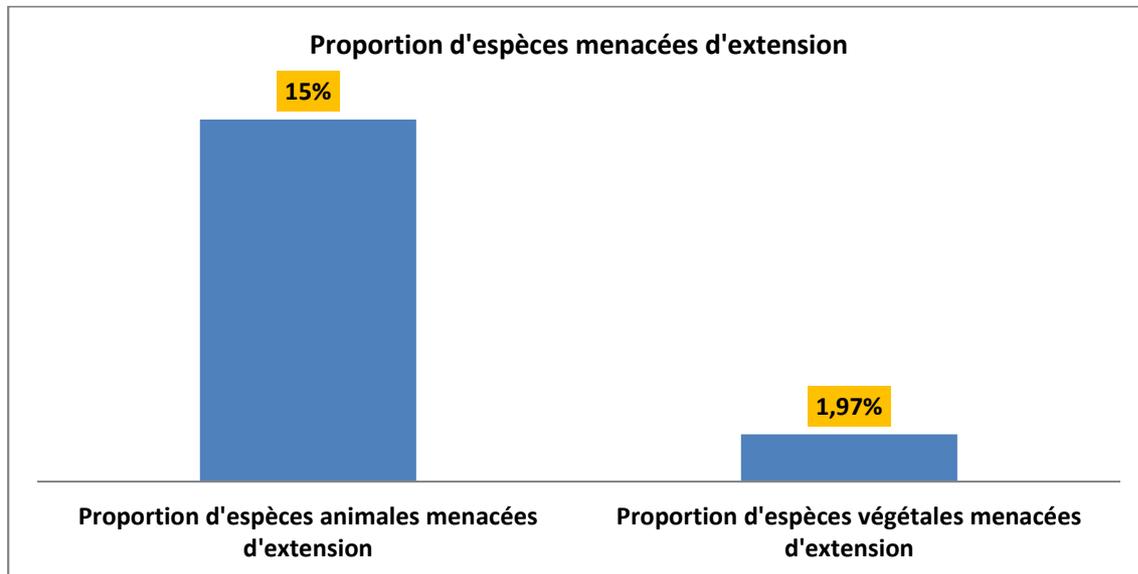
Pour le moment, l'indicateur, tel que définit, n'est pas encore calculé au Niger. Il existe cependant les indicateurs approximatifs suivants :

- **Proportion d'espèces animales menacées d'extinction :** c'est la proportion des espèces animales menacées par rapport aux espèces totales existantes.

- **Proportion d'espèces végétales menacées d'extension** : c'est la proportion des espèces végétales menacées par rapport aux espèces totales existantes.

La situation de référence de ces indicateurs proxy est le suivant :

Graphique 31: Proportion d'espèces menacées d'extension



Source : Ministère de l'Environnement

15% des espèces animales existantes au Niger sont menacées d'extinction ; ce sont 1,97% pour les espèces de type végétales. Ces indicateurs sont mis à jour chaque dix-ans.

Cible 15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement.

Indicateur 15.a.1 : Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes.

C'est le montant total d'aide publique au développement mobilisé et dépensé par le Niger, consacrée à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes.

Cible 15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement.

Indicateur 5.b.1 : Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes.

Cet indicateur est le même que le précédent.

Cible 15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance.

Indicateur 15. c.1 : Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages.

Cette cible résume toutes les actions contribuant à protéger les espèces animales sauvages (faune sauvage) en général et les espèces protégées en particulier. Cette protection doit tenir compte du besoin de la population locale afin qu'elle soit une gestion/protection concertée et durable.

L'indicateur qui lui est rattaché estime la proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce général des espèces de faune et de flore sauvages.

Il n'existe aucune donnée de référence de cet indicateur pour le moment. Cependant, la mise à jour du kit des indicateurs du secteur de l'environnement prendra en compte cet indicateur.

OBJECTIF 16 : PROMOUVOIR L'AVENEMENT DE SOCIETES PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DEVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER A TOUS L'ACCES A LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, A TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES.

Dans le cadre de l'atteinte de l'objectif 16 ci-dessus énoncé, le pays s'est assigné de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

Pour la mise en œuvre de l'objectif 16, cinq (5) cibles sont poursuivies dont trois (3) retenues comme prioritaires parmi les cibles à prioriser et deux (2) autres cibles de mise en œuvre qui s'appliquent à tous les pays.

Pour l'ensemble de ces cibles, sept (7) indicateurs ont été définies pour la mesure de l'atteinte des différentes cibles.

Cible 16.3 : Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.

Indicateur 16.3.1 : Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus.

Cet indicateur indique la proportion des victimes de crimes violents (agressions physiques ou sexuelles) au cours des 12 mois précédents qui ont signalé leur dernier incident aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des conflits officiellement reconnus, dans toutes les victimes d'actes criminels au cours des 12 mois précédents.

Les autorités compétentes comprennent la police, les procureurs ou d'autres autorités compétentes pour enquêter sur certains crimes (corruption ou fraude), alors que les «autres mécanismes de règlement des conflits officiellement reconnus» peuvent inclure une variété d'institutions ayant un rôle dans la justice informelle ou le règlement des différends (p. Ex. Chefs tribaux ou religieux, aînés du village, leaders communautaires), à condition que leur rôle soit officiellement reconnu par les autorités de l'État.

Pour le Niger, les seules informations disponibles proviennent de l'étude nationale d'évaluation d'indicateurs socio-économiques et démographiques (ENISED) dont le rapport a été publié en février 2015 par l'Institut National de la Statistique (INS). L'un des thèmes retenus traite de l'opinion sur l'objet de la discrimination dans le secteur public.

Selon les résultats de l'ENISED 2015, au cours des douze (12) derniers mois, seulement 2,2% de la population affirme avoir été victime de discrimination dans le secteur public (3% chez les hommes contre 1,4% chez les femmes ; 4% en milieu urbain

contre moins de 2% en milieu rural ; 6,9% à Niamey ; 2% dans la population n'ayant aucun niveau à plus de 5% dans celle ayant un niveau supérieur).

Indicateur 16.3.2 : Proportion de la population carcérale en instance de jugement

C'est le nombre total de personnes détenues qui n'ont pas encore été condamnées, en pourcentage du nombre total de personnes détenues à une date déterminée. «Condamné» désigne les personnes qui ont fait l'objet d'une procédure pénale qui ont reçu une décision d'une autorité compétente concernant leur condamnation ou leur acquittement. Aux fins de l'indicateur, les personnes qui ont reçu une décision «non définitive» (par exemple, lorsqu'une condamnation est susceptible d'appel) sont considérées comme «condamnées».

Au Niger, 59,81 % de la population des prévenus sont en instance de jugement au 31 décembre 2015 selon les statistiques de la Direction de la Statistique du Ministère de la Justice.

Cible 16.6: Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

Indicateur 16.6.1 : Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire).

Cet indicateur indique la composition du résultat des dépenses par rapport au budget original approuvé, considère (i) la variation entre le budget approuvé et les dépenses finales pour l'année pour chaque fonction majeure (comparable à un secteur) (ii) variation des dépenses du budget initial par classification économique et (iii) montant moyen imputé à la réserve pour éventualités au cours des 3 dernières années.

Valeur de référence de cet indicateur à renseigner !!!

Indicateur 16.6.2 : Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante.

Cet indicateur fournit une mesure objective des actions gouvernementales de lutte contre la corruption en renforçant leur résilience institutionnelle et législative. Le taux de mise en œuvre devient donc un critère individuel et national pour surveiller les progrès accomplis dans l'amélioration de leur résilience face à la corruption.

Au total, 44,8% des ménages affirment que leur dernière expérience avec les services d'éducation est satisfaisante selon l'ENISED 2015.

Cible 16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.

Pour le suivi de la cible 16.9, un (1) seul indicateur a été priorisé et il s'agit de l'indicateur 16.9.1.

Indicateur 16.9.1 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge.

Cet indicateur fournit la proportion d'enfants de moins de cinq ans dont les naissances sont déclarées comme étant enregistrées auprès des autorités civiles nationales compétentes.

Au Niger, 57,7% des enfants de moins de cinq (5) ans sont enregistrés auprès des autorités civiles nationales compétentes. Parmi les enfants de moins de cinq (5) ans enregistrés, il y a 40% qui disposent de leur acte de naissance et 17,7% sans acte de naissance. D'importantes disparités sont observées en matière d'enregistrement des enfants de moins de cinq (5) ans selon le milieu de résidence. En milieu urbain 85,7% des enfants de moins de cinq (5) ans sont enregistrés contre 53,1% en milieu rural.

Cible 16.a : Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement.

Un (1) indicateur a été priorisé pour le suivi de la cible 16.a. Il s'agit de l'indicateur 16.a.1.

Indicateur 16.a.1 : Existence d'institutions nationales indépendantes des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris.

C'est le nombre de victimes de crimes violents (agressions physiques ou sexuelles) au cours des 12 mois précédents qui ont signalé leur dernier incident aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des conflits officiellement reconnus, en pourcentage de toutes les victimes d'actes criminels au cours des 12 mois précédents.

Les autorités compétentes comprennent la police, les procureurs ou d'autres autorités compétentes pour enquêter sur certains crimes (corruption ou fraude), alors que les «autres mécanismes de règlement des conflits officiellement reconnus» peuvent inclure une variété d'institutions ayant un rôle dans la justice informelle ou le règlement des différends (p. Ex. Chefs tribaux ou religieux, aînés du village, leaders communautaires), à condition que leur rôle soit officiellement reconnu par les autorités de l'État.

Cible 16.b : Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.

Indicateur 16.b.1 : Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme.

L'indicateur est le pourcentage de personnes déclarant avoir été personnellement victimes de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 derniers mois sur la base d'un motif de discrimination interdit en vertu du droit international des droits de l'homme.

CHAPITRE 17 : OBJECTIF 17 : RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER

L'objectif dix-sept (17) de l'agenda 2030 vise à renforcer les moyens à mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser. À la différence des autres objectifs, les cibles de l'objectif 17 ne sont pas à prioriser, et sont toutes applicables aux pays. Au total, dix-sept (17) cibles ont été proposées.

Cible 17.1 : Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes.

Indicateur 17.1.1 : Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source.

Cet indicateur est défini comme étant le total des impôts en pourcentage du produit intérieur brut (PIB).

Indicateur 17.1.2 : Proportion du budget national financé par les impôts nationaux.

Cible 17.2 : Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés.

Indicateur 17.2.1 : Aide publique nette au développement, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Cet indicateur est l'aide publique nette au développement aux pays les moins avancés, aux PEID et aux PMA, ainsi qu'aux pays africains. Les données sont généralement exprimées en dollars américains au taux de change annuel moyen, ou en pourcentage du revenu national brut (RNB) des pays fournisseurs.

Cible 17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement.

Indicateur 17.3.1 : Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total.

L'indicateur 17.3.1 est la part des investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud dans le budget national total.

Indicateur 17.3.2 : Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total

C'est le volume total des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total.

Cible 17.4 : Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.

Indicateur 17.4.1 : Service de la dette en proportion des exportations de biens et services.

Il s'agit du service de la dette en proportion des exportations de biens et services.

Cible 17.5 : Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés.

Indicateur 17.5.1 : Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés.

Cible 17.6 : Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.

Indicateur 17.6.1 : Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération.

Cet indicateur exprime le nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération.

Indicateur 17.6.2 : Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion.

L'indicateur fixe les abonnements à large bande Internet, par vitesse, se réfère au nombre d'abonnements à large bande fixe à l'Internet public, divisé par la vitesse de téléchargement annoncée.

Cible 17.7 : Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord.

Indicateur 17.7.1 : Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Cet indicateur est défini comme étant le montant total des financements reçu par le Niger aux fins de la promotion des technologies respectueuses de l'environnement.

Cible 17.8 : Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications

Indicateur 17.8.1 : Proportion de la population utilisant l'Internet.

Cet indicateur est défini comme la proportion de personnes qui ont utilisé Internet depuis n'importe quel endroit au cours des trois derniers mois. Internet est un réseau informatique public mondial. Il permet d'accéder à un certain nombre de services de communication, y compris le World Wide Web, et porte des courriels, des nouvelles, des divertissements et des fichiers de données, quel que soit le périphérique utilisé (non supposé être uniquement par un ordinateur - il se peut aussi par téléphone mobile, Tablette, PDA, Machine à jeux, télévision numérique etc.). L'accès peut se faire via un réseau fixe ou mobile.

Cible 17.9 : Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

Indicateur 17.9.1 : Valeur en dollars des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement.

Il indique le montant total des aides non remboursables et des prêts contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement.

Cible 17.10 : Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement

Indicateur 17.10.1 : Moyenne Pondérée des Taux de Droits de Douane

C'est la Moyenne Tarifaire Pondérée dans le monde est un indicateur qui fournit la valeur des droits de douane perçus par chaque pays importateur auprès de tous leurs partenaires commerciaux. L'unité de mesure sera en%. (Taux de Droit de Douane du Niger).

Cible 17.11 : Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020.

Indicateur 17.11.1 : Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales.

Cet indicateur fournit les exportations des pays en développement et des PMA de biens et de services vers le reste du monde. L'unité de mesure pourrait être en % (part des pays en développement et PMA des exportations mondiales) ou en valeur (c'est-à-dire USD 000). Alternativement, et afin de refléter le double objectif de la cible (c.-à-d. L'augmentation des exportations des pays en développement / le doublement des PMA par les exportations mondiales) 2 indicateurs différents qui peuvent être calculés à partir des mêmes données, à savoir: (1) Part dans les exportations mondiales (en%), (2) exportations des pays en développement (en termes de valeur).

L'indicateur ne comprend pas l'exportation de pétrole et d'armes. (Valeur annuelle des exportations du Niger).

Cible 17.12 : Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés

Indicateur 17.12.1 : Droits de douane moyens appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États Insulaires en Développement (PEID). Tarifs Moyens imposés par les pays développés aux produits agricoles, aux textiles et aux vêtements des pays en développement (Droits de Douane moyens appliqués au Niger par les pays développés).

Cible 17.13 : Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques.

Indicateur 17.13.1 : Tableau de bord macroéconomique.

Cible 17.14 : Renforcer la cohérence des politiques de développement durable.

Indicateur 17.14.1 : Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable.

L'indicateur se réfère à l'expression par l'État de son consentement à être lié par un traité sur les droits de l'homme en vertu du droit international. Un «État partie» à un traité est un État qui a exprimé son consentement, par un acte de ratification, d'adhésion ou de succession, et lorsque le traité est entré en vigueur. Une valeur de 1 est attribuée à un «État partie» (ou à un État sur le point de devenir parti après réception officielle par le Secrétariat de la décision de l'État d'être partie) et 0 sinon.

(Existence des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable au Niger).

Cible 17.15 : Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable.

Indicateur 17.15.1 : Recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays

C'est le recours par les PTFs à des cadres de résultats et à des outils de planification propres au Niger.

Cible 17.16 : Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, atteindre les objectifs de développement durable.

Indicateur 17.16.1 : Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable.

Un pays est considéré comme ayant une évaluation mutuelle des progrès réalisés lorsque au moins 4 des 5 critères suivants sont respectés:

- Une politique d'aide ou une politique de partenariat définit les priorités de coopération au développement du pays.
- Des objectifs nationaux pour une coopération efficace en matière de développement existent tant pour le gouvernement des pays en développement que pour les fournisseurs de coopération pour le développement.
- Les progrès ont été évalués régulièrement et conjointement par le gouvernement et les fournisseurs au niveau supérieur au cours des deux dernières années.
- Les gouvernements locaux et les intervenants non exécutifs ont participé activement à ces examens.
- Les résultats complets de l'examen ont été rendus publics en temps opportun.

(Etat de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable).

Cible 17.17 : Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.

Indicateur 17.17.1 : Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile.

Cet indicateur exprime le montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile.

Cible 17.18 : D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.

Indicateur 17.18.1 : Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux principes fondamentaux de la statistique officielle.

C'est la capacité des bureaux nationaux de statistique et d'autres organismes au sein des pays à faire le rapportage sur la diversité des indicateurs ODD est elle-même une mesure de la capacité, en particulier lorsque l'on pense à la complexité éventuelle du cadre des indicateurs ainsi qu'aux points de désagrégation.

Indicateur 17.18.2 Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle.

Il exprime l'existence d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle.

Indicateur 17.18.3 : Nombre de pays ayant un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement.

Il s'agit de l'existence d'un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement.

Cible 17.19 : D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement.

Indicateur 17.19.1 : Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement.

C'est la valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques au Niger.

Indicateur 17.18.1 : Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et

b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 %.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Ce document qui constitue le premier (1) rapport du Niger sur la situation des ODD regroupe toutes les cibles qui ont été priorisées. Environ **60% des indicateurs des ODD priorisés ont été renseignés**

Il est important aussi de signaler que la plupart de ces indicateurs renseignés ne sont pas désagrégés.

Dans le cadre de l'amélioration de la production statistique au niveau de l'INS, des efforts ont été menés pour fournir des statistiques fiables et à jour pour le suivi des programmes et objectifs de développement.

Néanmoins, des contraintes et défis persistent parmi lesquels on peut citer :

- la faiblesse au niveau de la collecte des données de sources administratives ;
- le faible niveau de désagrégation des données ;
- la faiblesse au niveau de la coordination et de la centralisation des statistiques sectorielles.

A cet effet il est important à :

- l'endroit de l'INS, de redynamiser l'équipe technique en charge des ODD pour assurer la coordination avec les Directions des Statistiques Sectorielles ;
- l'endroit du Ministère du Plan et aux PTFs d'accompagner les structures responsables de la production des indicateurs
- l'endroit de la Ministre du Plan, de faciliter la fonctionnalité effective du cadre de concertation DEP/DS pour faciliter la collecte des données au sein des ministères.

Il est nécessaire :

- de renseigner les indicateurs qui n'ont pas de situation de référence
- d'allouer plus de ressources humaines, matérielles et financières 0à l'INS.
- de créer des conditions pour mieux exploiter les données collectées à des fins d'analyse approfondies.
- de désagréger les données selon certaines caractéristiques socioéconomiques et démographiques
- de poursuivre la désagrégation jusqu'au niveau le plus bas possible pour accompagner le développement local dans une dynamique de décentralisation.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

[1] **Nations Unies**, *Indicateurs pour le suivi des Objectifs du Développement Durable*, Groupe des Nations Unies pour le Développement, New York, 2015

[2] **Institut National de la Statistique**, *Enquête Nationale sur les Conditions de Vie et de l'Agriculture*, Direction des Enquêtes et Recensement, Niamey 2014

[3] **Institut National de la Statistique**, **Comptes Economiques**, Direction la Comptabilité Nationale, de la Conjoncture et des Etudes Economiques, Niamey 2014-2016.

[4] **Institut National de la Statistique**, *Enquête Nationale de santé à indicateurs multiples EDSN, Niger 2012* : Direction des Statistiques et des Etudes Démographiques et Sociales

[5] **Institut National de la Statistique**, *Rapport National sur les Progrès vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement*, ONAPAD, Niamey, 2015

[6] **Ministère de la Santé Publique**, *Annuaire des statistiques Sanitaires du Niger*, Système National d'Information Sanitaire, Niamey

[7] **Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie**, *Annuaire statistiques*, Direction des Statistiques et de l'Informatique, Niamey,

[8] **Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015**, Ministère du Plan, Niamey

[9] **Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de la Promotion des Langues Nationales et de l'Education Civique**, *annuaire statistique 2014-2015*

[10] **Evaluation du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015**, Ministère du Plan, Niamey.

ANNEXES

LISTE RECAPULATIF DES ODD, LEURS CIBLES ETLE NIVEAU DE LEUR INDICATEURS

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
OBJECTIF 1: ELIMINER LA PAUVRETE SOUS TOUTES SES FORMES	Cible 1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.	1.2.1 Proportion (%) de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge	National		45,4		
			Sexe CM	Masculin	46,9		
				Féminin	32		
			Milieu de résidence	Urbain	9,1		
				Rural	52,4		
			Région	Agadez			
				Diffa			
				Dosso			
				Maradi			
				Tahoua			
				Tillabéry			
				Zinder			
			Taille du ménage	Une personne	7,5		
				2 personnes	7,4		
				3 à 5 personnes	24,2		
6 à 9 personnes	46,7						
10 à 14 personnes	61,2						

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
				15 pers, et +	61,3		
			Age CM	Moins de 25 ans	31,7		
				25-34 ans	42,7		
				35-44 ans	51,4		
				45-54 ans	49,7		
				55-64 ans	41,5		
				65 ans et +	34		
			Instruction du CM	Aucun			
				primaire			
				secondaire 1			
				secondaire 2 et plus			
		1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays	Sexe	Masculin	ND		
				Féminin			
			Milieu de résidence	Urbain			
				Rural			
			Statut d'occupation	Sans emploi			
				Actif occupé			
				Inactif			
			Age	Moins de 25 ans			
				25-34 ans			

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
				35-44 ans 45-54 ans 55-64 ans 65 ans et +			
			IMP Global		89%	OPHI, 2015	
	Cible 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.	1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveaux-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)	Sexe	Masculin	ND		
Feminin							
Milieu			Urbain				
			Rural				
Statut d'handicap			En situation de handicap				
			Non handicapé				
Age			Moins de 25 ans				
			25-34 ans				
			35-44 ans				
			45-54 ans				
	55-64 ans						
	65 ans et +						
Cible 1.4 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les	1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant	National		44,26			
		Niveau d'instruction	Sans instruction	39,34			

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, ont les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la microfinance.	accès aux services de base	CM	Primaire	59,4		
				Secondaire 1	78,77		
				Secondaire 2	83,96		
				Supérieur	96,31		
			Milieu	Urbain	89,7		
				Rural	35,5		
			Niveau de vie	Quintile 1	33,5		
				Quintile 2	33,21		
				Quintile 3	40,75		
				Quintile 4	48,71		
	Quintile 5	65,14					
	1.4.2 Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation	sexe	Masculin				
			Féminin				
		Milieu	Urbain				
			Rural				
		Statut d'occupation	Sans emploi				
			Actif occupé				
			Inactif				
		Statut de pauvreté	Pauvre				
			Non pauvre				
Profils socio-économique		Agriculture					

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
			(Branche d'activité)	Elevage/Sylv./pêche			
				Industrie			
				Commerce			
				Transport			
				Education/santé			
				Services pers./domestique			
				Adm gén/télécom/fin/aut.			
				Inactif ou sans emploi			
	Cible 1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin	1.a.1 Proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté	Domaines d'intervention			ND	
			Populations cibles				

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	1.a.2 Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)	Domaines d'intervention				
			Populations cibles				
	Cible 1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes -femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté	1.b.1 Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrée aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables	Domaines d'intervention			ND	
OBJECTIF 2:	Cible 2.1 D'ici à 2030,	2.1.1 Prévalence de la	Sexe CM	Masculin	51,2		

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
ELIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE	éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	sous-alimentation (%)		Féminin	39,3		
			Milieu de résidence	Urbain	46,7		
				Rural	50,6		
				Région	Agadez		
			Diffa		43		
			Dosso		48,5		
			Maradi		64		
			Tahoua		32,4		
			Tillabéri		42,2		
			Zinder		63,5		
			Niamey		53,7		
			Niveau d'instruction CM	Aucune	50,8		
				Primaire	51,2		
				Secondaire 1	40,7		
				Secondaire 2+	36,7		
			Taille du ménage	1 personne	22,9		
				2 personnes	16,7		
				3 à 5 pers,	34,6		
				6 à 9 pers,	50,1		
				10 à 14 pers,	59,9		
15 pers, et +	73,4						

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production	
		2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience	National		50			
			National		27,4	FAO		
			Sexe	Masculin				
				Féminin				
			Age	Moins de 25 ans				
				25-34 ans				
				35-44 ans				
				45-54 ans				
	55-64 ans							
	65 ans et +							
	2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels	2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans	Sexe	Masculin			Disponible	
				Féminin				
			Age	Moins de 25 ans				
25-34 ans								
35-44 ans								
45-54 ans								
55-64 ans								

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.			65 ans et +			
		2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)	Sexe	Masculin		Disponible	
				Féminin			
			Milieu de résidence	Urbain			
				Rural			
			Région	Agadez			
				Diffa			
				Dosso			
				Maradi			
				Tahoua			
				Tillabéri			
				Zinder			
			Age	Niamey			
	Cible 2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en	2.3 1. Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière	sexe	Masculin			
				Féminin			
			Région	Agadez			
				Diffa			
				Dosso			
			Maradi				

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.			Tahoua			
				Tillabéri			
				Zinder			
				Niamey			
			Age	Moins de 25 ans			
				25-34 ans			
				35-44 ans			
				45-54 ans			
				55-64 ans			
				65 ans et +			
			Milieu de résidence	Urbain			
				Rural			
		2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone	sexe	Masculin			
				Féminin			
			Région	Agadez			
				Diffa			
				Dosso			
				Maradi			
				Tahoua			
				Tillabéri			
Zinder							
Niamey							
Age	Moins de 25 ans						
	25-34 ans						

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
				35-44 ans			
				45-54 ans			
				55-64 ans			
				65 ans et +			
			Milieu de résidence	Urbain			
				Rural			

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	Cible 2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés	2.a.1 Indice d'orientation agricole des dépenses publiques	Secteur				
		2.a.2 Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole	secteur				

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	Cible 2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement	2.b.1 Estimation du soutien à la production agricole	type de spéculation				
		2.b.2 Subventions à l'exportation dans le secteur agricole	Secteur				

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	Cible 2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires	2. c.1 Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires	Région	Agadez			
				Diffa			
				Dosso			
				Maradi			
				Tahoua			
				Tillabéri			
				Zinder			
				Niamey			
			Ville principale	Ville d'Agadez			
				Ville de Diffa			
				Ville de Dosso			
				Ville de Maradi			
				Ville de Tahoua			
				Ville de Tillabéri			
				Ville de Zinder			
Ville de Niamey							
OBJECTIF 3:	Cible 3.1 D'ici à 2030,	3.1.1 Taux de mortalité	National		520 pour	ENISED 2015	

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.	de 5 ans	Sexe	Masculin			
				Féminin			
			Milieu	Urbain			
				Rural			
			Région	Agadez			
				Diffa			
				Dosso			
				Maradi			
				Tahoua			
				Tillabéri			
		Zinder					
		Niamey					
		3.2.2 Taux de mortalité néonatale	National		24 pour 1000	ENISED 2015	
			Sexe	Masculin			
				Féminin			
			Milieu	Urbain			
				Rural			
			Région	Agadez			
				Diffa			
				Dosso			
Maradi							
Tahoua							
Tillabéri							
Zinder							
Niamey							

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	Cible 3.3: D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population	National		0,12	Annuaire statistique MSP,2015	
			Sexe	Masculin	0,09		
				Féminin	0,15		
			Milieu	Urbain			
				Rural			
			Région	Agadez			
				Diffa			
				Dosso			
				Maradi			
				Tahoua			
				Tillabéri			
			Age	Zinder			
				Niamey			
		Moins de 25 ans					
		25-34 ans					
		35-44 ans					
		45-54 ans					
3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants	55-64 ans						
	65 ans et +						
	Sexe	Masculin					
		Féminin					
	Age	Moins de 25 ans					
25-34 ans							
35-44 ans							

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production		
				45-54 ans					
				55-64 ans					
				65 ans et +					
			Statut sérologique	Séropositifs					
				Séronégatifs	0,52				
		3.3.3 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants			national		189,23	annuaire statistique MSP,2016	
					Sexe	Masculin			
						Féminin			
					Milieu	Urbain			
						Rural			
					Région	Agadez	101,89		
						Diffa	149,07		
						Dosso	261,79		
						Maradi	223,49		
						Tahoua	183,25		
						Tillabéri	199,42		
						Zinder	116,78		
						Niamey	253,33		
					Age	0-11 mois	563,76		
						12-59 mois	478,85		
5-9 ans	133,42								
10-24 ans	87,94								
25 ans et plus	108,46								

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production		
		3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants	exposition au vaccin antigrippal contre l'hépatite B	Oui					
				Non					
			exposition à trois doses de vaccin contre l'hépatite B	Oui					
				Non					
			3.3.5 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées (MTN) sont nécessaires.	National				101828	Maladies prises en compte: Bilariose, trachome, filariose, parasitose intestinale
				Sexe	Masculin				
					Féminin				
				Milieu	Urbain				
		Rural							
		Région		Agadez	5552				
			Diffa	9857					
			Dosso	9643					
			Maradi	18190					
			Tahoua	17661					
Tillabéri	11286								
Zinder	18805								
Niamey	10834								

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
			Age	Moins de 2 mois	119		
				2 - 11 mois	7371		
				1-4 ans	28023		
				5-9 ans	15839		
				10-24 ans	21802		
				25 ans et +	28674		
	Cible 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	National		12,1		
			Milieu	Urbain	22,1		
				Rural	9,8		
			Région	Agadez	11,5		
				Diffa	10,4		
				Dosso	13,4		
				Maradi	9,8		
				Tahoua	14,5		
				Tillabéri	11		
				Zinder	8,3		
				Niamey	22,4		
			Niveau d'instruction	Aucun	10,3		
				Primaire	16,6		
				Secondaire	21,1		
	Supérieur	35,7					
	Statut matrimonial	Célibataire	3,5				
		Marié	13,3				

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production		
				Divorcé/s éparé	7,7				
				Veuf (ve)	1,2				
		3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1000 adolescentes du même groupe d'âge.			National				
					Milieu			Urbain	0,01
								Rural	0,02
					Age			Urbain	53,5
								Rural	167,9
					Statut matrimonial			12-14 ans	0,02
								15-19ans	
								jamais marié	
								marié(e) monogame	
								maéri(e) polygame	
								veuf (ve)	
								divorcé(e)	
								séparé(e)	
Cible 3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte	3.a.1 Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans (taux comparatifs par âge)		Sexe	Masculin	17,7				
				Féminin					
			Milieu	Urbain	22,5				
				Rural	16,2				
			Age	15-19	5				
				20-24					
	25-29								

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production	
	antitabac			30-34				
				35-39				
				40-44				
				45-49				
	3.b.1 Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments et vaccins essentiels à un coût abordable et de façon pérenne			Type de centre de santé	CS			
					CSI 1			
					CSI2			
					Maternité			
					HD			
					CHR			
					HN			
				autorité de gestion de l'établissement	Public			
					Privé			
				type spécifique de médicament	génériques			
					biologique			
Nanoparticules								
Dispositifs médicaux								
				à base de plante				

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
		3.b.2 Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base	fournisseur	ND			
			bénéficiaire				
			type de financement				
			type de ressources fournies				
		3.c.1 Densité et répartition du personnel de santé pour 1000 habitants		Médecins			
				National	0,035		
			Région	Agadez	0,066		
				Diffa	0,02		
				Dosso	0,02		
				Maradi	0,016		
				Tahoua	0,011		
				Tillabéri	0,013		
				Zinder	0,019		
				Niamey	0,324		
				Infirmier			
				National	0,283		
			Région	Agadez	0,798		
				Diffa	0,23		
				Dosso	0,312		
Maradi	0,239						
	Tahoua	0,183					

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
				Tillabéri	0,092		
				Zinder	0,271		
				Niamey	1,053		
				Sages femmes pour 1000 femmes en âge de procréer			
				National	0,273		
			Région	Agadez	0,53		
				Diffa	0,163		
				Dosso	0,23		
				Maradi	0,206		
				Tahoua	0,111		
				Tillabéri	0,083		
				Zinder	0,142		
				Niamey	1,704		

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
OBJECTIF 4- VEILLER A CE QUE TOUS PUISSENT SUIVRE UNE EDUCATION DE QUALITE	Cible 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe	Cours Elémentaire	Lecture	32,71%	DS/MEP/A/PL N/EC-2010	
				Mathématiques			
			Cours Moyen 2eme année	Lecture	26,81%		
				Mathématiques	27,61%		
	Cible 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes	4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le Milieu de résidence et les situations de conflit, à	Niveau	Précolaire	0,96	DS/MEP/A/PL N/EC-2015	
				Primaire	0,85	DSI/MES-2015	
				Dont handicapés	0,46	DSI/MEP/T- 2015	
				secondaire général 1er cycle	0,63		

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.	mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés.		secondaire general 2nd cycle	0,49		
				Complexe	0,75		
				Dont handicapés secondaires			
				secondaire FPT 1er cycle	0,43		
				secondaire FPT 2nd cycle	0,82		
				Dont handicapés FPT secondaire	0,67		
			Milieu de résidence	Urbain			
				Rural			
			Région	Agadez			
				Diffa			
				Dosso			
				Maradi			
				Niamey			
	Tahoua						

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
				Tillabéri			
				Zinder			
			sexe	Masculin			
				Féminin			
	Cible 4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.	4.6.1 Pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisation et b) numératie fonctionnels.	Sexe	Masculin			
				Féminin			
			Milieu	Urbain			
				Rural			
			Statut d'handicap	En situation de handicap			
				Non handicapé			
			Age	15-24 ans			
				15 ans et plus			

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	Cible 4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) l'Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et des matériels adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable;	Etablissements primaires	Electricité	3,20%	DS/MEP/A/PLN/EC-2015	
f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]				-			
		Internet ordinateurs		0			
		Infrastructures pour		-			

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production	
				handicapés				
				Eau potable	9,38%			
				latrines séparées	18,88%			
				équipements pour lavage des mains	16,02%			
			Secondaire général (1er et 2nd cycle)		Electricité	21,00%	DSI/MES-2015	
				Internet				
				ordinateurs	25,00%			
				Infrastructures pour handicapés	-			
				Eau potable	46,30%			
				latrines séparées	56,45%			
				équipements pour lavage des mains	-			
			Secondaire FPT (1er et 2nd cycle)		Electricité	63,28%	DSI/MEP/T-2015	
					Internet	39,55%		
					ordinateur	63,84%		

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
				s			
				Infrastructures pour handicapés	-		
				Eau potable	69,49%		
				latrines séparées	70,06%		
				équipements pour lavage des mains	-		

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	<p>Cible 4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement</p>	<p>4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation sont sûrs, par sexe et par type d'occupation</p>	<p>secteur</p>	<p>Littéraire</p>	<p>ND</p>		

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production	
				Technique				
				Scientifique				
			Type de formation	Licence				
				Master				
				Doctorat				
				NATIONAL (2016/2017)	212 818 361 000 FCFA			
	Cible 4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	4.c.1 Proportion d'enseignants dans : a) le préscolaire; b) le cycle primaire; c) le premier cycle du secondaire; et d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays	Préscolaire		3%	DS/MEP/A/PLN/EC-2015		
Masculin								
Féminin				78%				
National			82%					
Primaire			Masculin	30,37%				
			Féminin	29,90%				
			National	60,33%				
Secondaire			Masculin				Disponible	

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
		donné	général 1er cycle	Féminin National		(DS MES)	
			secondaire général 2nd cycle	Masculin Féminin National			
			Secondaire FPT 1 ER CYCLE	Masculin Féminin National	31,25% 37,65% 32,62%	DSI/MEP/T-2015	
			Secondaire FPT 2ND CYCLE	Masculin Féminin National	20,43% 29,93% 21,71%		
OBJECTIF 5 – REALISER L'EGALITE DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES	Cible 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe.	domaines				
			types de droits				
	Cible 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la	5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans	Mariées avant 15 ans	Urbain Rural National	28%	Pour les autres disponibles (Voir Doguia)	
			Mariées avant 18 ans	Urbain Rural National	80,30%		

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	mutilation génitale féminine.		Mariées avant 15 ans	Agadez			
				Diffa			
				Dosso			
				Maradi			
				Tahoua			
				Tillabéri			
				Zinder			
			Niamey				
			Mariées avant 18 ans	Agadez			
				Diffa			
				Dosso			
				Maradi			
				Tahoua			
				Tillabéri			
		Zinder					
		Niamey					
		5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge	âge	15-19 ans	1,40%		
				20-24 ans	2,1		
				25-29 ans	1,9		
				30-34	1,7		
				35-39	3%		
40-44	2,30%						
45-49	1,4						
Région	Agadez		0,2				
	Diffa		0,1				
	Dosso		0,1				

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
				Maradi	0,3		
				Tahoua	1,2		
				Tillabéri	9,2		
				Zinder	1,7		
				Niamey	1,8		
			quintile économique	Q1			
				Q2			
				Q3			
				Q4			
				Q5			
			Situation matrimoniale	jamais marié			
				marié(e) monogame			
				marié(e) polygame			
				veuf (ve)			
				divorcé(e)			
				séparé(e)			
			Milieu	Urbain	1,2		
				Rural	2,1		
			National		2		
	Cible 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire	5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de	âge	15-24 ans	ND		
				25-34 ans			
				35-49 ans			
			Région	Agadez			

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi	cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative		Diffa			
				Dosso			
				Maradi			
				Tahoua			
				Tillabéri			
				Zinder			
				Niamey			
			quintile économique	Q1			
				Q2			
				Q3			
				Q4			
				Q5			
			Niveau d'instruction	Aucun			
				Primaire/P réscolaire			
				Secondaire 1			
				Secondaire 2			
			Situation matrimoniale	Supérieur			
				jamais marié			
				marié(e) monogame			
				marié(e) polygame			
				veuf (ve)			

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
				divorcé(e) séparé(e)			
			handicap	Présence Absence			
			National				
		5.6.2 Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes âgées de 15 à 49 ans l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine					Loi sur la gratuité des soins, loi sur la santé de reproduction (2006), loi interdisant les Mutilations Génitales Féminines (MGF) (2003)
		5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des	Sexe		ND		
				Masculin			

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
		droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit		Féminin			
			Milieu	Urbain			
				Rural			
				Région	Agadez		
			Diffa				
			Dosso				
			Maradi				
			Tahoua				
			Tillabéri				
			Zinder				
			Niamey				
			Type de droit				

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	Cible 5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne	5.a.2 Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres			ND		
	Cible 5.b Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de	5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe	Sexe	Masculin		Disponible	
				Féminin			
			Milieu	Urbain			
				Rural			

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes		Région	Agadez			
				Diffa			
				Dosso			
				Maradi			
				Tahoua			
				Tillabéri			
				Zinder			
				Niamey			
			Niveau d'instruction	Aucun			
				Primaire/P réscolaire			
				Secondaire 1			
				Secondaire 2			
				Supérieur			
			Statut d'occupation	Sans emploi			
				Actif occupé			
				Inactif			

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	Cible 5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent	5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes					loi des finances: montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes
OBJECTIF 6 : REALISER L'EGALITE DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES	Cible 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	National		50,1		
			Âge du CM	Moins de 25 ans	33,6		
				25-34 ans	48,4		
				35-44 ans	47,1		
				45-54 ans	53,7		
				55-64 ans	49,4		
				65 ans et +	54,2		

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production			
			Sexe du CM	Masculin	49,6					
				Féminin	55,3					
			Milieu de résidence	Urbain	90					
				Rural	42,4					
			Niveau de vie	Q1	44,9					
				Q2	41,3					
				Q3	46,6					
				Q4	50,8					
				Q5	67,2					
			Instruction CM	Sans instruction	45,4					
				Primaire	67,4					
				Secondaire 1	79,9					
				Secondaire 2	84					
				Supérieur	97,7					
			Cible 6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement géré en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon				National		
								Âge du CM	Moins de 25 ans	
									25-34 ans	
									35-44 ans	
									45-54 ans	
	55-64 ans									
65 ans et +										
Sexe du CM	Masculin									

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.			Féminin			
			Milieu de résidence	Urbain			
				Rural			
			Région	Agadez			
				Diffa			
				Dosso			
				Maradi			
				Tahoua			
				Tillabéri			
				Zinder			
				Niamey			
			Niveau de vie du ménage	Q1			
				Q2			
				Q3			
				Q4			
				Q5			
			Instruction CM	Sans instruction			
				Primaire			
				Secondaire 1			
				Secondaire 2 et +			
	Cible 6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à	6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	National				

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production	
	tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.		Région	Agadez				
				Diffa				
				Dosso				
				Maradi				
				Tahoua				
				Tillabéri				
				Zinder				
				Niamey				
	6.5.2 Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel.	National						
		Région	Agadez					
			Diffa					
			Dosso					
			Maradi					
			Tahoua					
			Tillabéri					
			Zinder					
Niamey								

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	Cible 6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation	6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics.	Domaines				
			Donateurs				

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	Cible 6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement	Assainissement	Assainissement Urbain			
				Assainissement Rural			
			Eau potable	Eau potable Urbain			
				Eau potable rural			
			Promotion de l'hygiène				
OBJECTIF 7: GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES	Cible 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un	Indicateur 7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité	National		15,4	2014	
			Sexe	masculin			
				féminin			
			milieu de résidence	urbain	65		
rural	5,8						

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production	
ENERGETIQUES FIABLES, DURABLES, MODERNES ET ABORDABLES	coût abordable.		Région	Agadez	32,7			
				Diffa	21,8			
				Dosso	13,3			
				Maradi	6,4			
				Tahoua	13,5			
				Tillabéri	10,8			
				Zinder	9,3			
				Niamey	76,6			
	Indicateur 7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres.			National		3,68579	2014	
				Sexe	masculin			
					féminin			
				milieu de résidence	urbain	20,6		
					rural	0,3		
				Région	Agadez	14,3		
					Diffa	0,6		
Dosso					0,2			
Maradi	1							
Tahoua	1							
Tillabéri	0,8							
Zinder	0,6							
Niamey	38,6							
	Cible 7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.	Indicateur 7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	National		0,25	2015		

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie	7.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars			NON CONCERNÉ		

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent	7.b.1 Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable	National		0,00%	2017	
OBJECTIF 8 – PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGEE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI	Cible 8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au	8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	National		1,1	2016	

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DECENT POUR TOUS	moins 7 % dans les pays les moins avancés.						

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	Cible 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe	National		87,1	2012	
			Sexe	masculin	86,3		
				feminin	89,4		
	Cible 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de	National				
			Sexe	masculin			
feminin							
		Statut socio professionnel					

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production	
	hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	handicap						
			type de handicap					
			Age	moins de 25 ans				
				25 à 34 ans				
				35 à 44 ans				
				45 à 54 ans				
				55 à 64 ans				
		8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap	National		17,4	2014		
			Sexe	masculin	4,4			
				féminin	28,1			
			Age	moins de 25 ans				
				25 à 34 ans				
35 à 44 ans								
45 à 54 ans								
55 à 64 ans								
milieu de résidence	urbain	24,5						

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
				rural	15,6		
			Région	Agadez	25,2		
				Diffa	21,4		
				Dosso	7,9		
				Maradi	8,8		
				Tahoua	27		
				Tillabéri	19,2		
				Zinder	15,4		
				Niamey	24,1		
	Cible 8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés	Indicateur 8.a.1 Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce	National		ND		

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	Cible 8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail	Indicateur 8.b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion des budgets nationaux et du PIB	National		0,30%	2017	
OBJECTIF 9: METTRE EN PLACE UNE INFRASTRUCTURE RESILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION SOUTENABLE QUI PROFITE A TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION	Cible 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.	Indicateur 9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année	National		35,9	2016	
			Région	Agadez	32,6		
				Diffa	19,4		
				Dosso	39,4		
				Maradi	20,6		
				Tahoua	34,7		
				Tillabéri	39,1		
				Zinder	27,7		
Niamey	99,4						

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production	
		9.1.2 Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport	National		ND			
	Cible 9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.	9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant	National		5,7	2015		
		9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	National		231 913 FCFA	2016		
			Région	Agadez				
				Diffa				
				Dosso				
				Maradi				
				Tahoua				
				Tillabéri				
				Zinder				
			Niamey					
	Sexe	masculin						
		féminin						
		Statut socio professionnel						

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	<p>Cible 9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.</p>	<p>9.5.1 Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB</p>	<p>National</p>		<p>0,035</p>	<p>2013</p>	

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
		9.5.2 Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants	National		30	2015	
	Cible 9. a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement	9.a.1 Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures	National		ND		
	Cible 9. b Soutenir les activités de recherche-développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des	Indicateur 9.b.1 Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de Moyenne et Haute Technologie (MHT)	National		12,64%	2016	

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises						
	Cible 9. c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020	9. c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie	National		56,5	2014	
			Milieu de résidence	urbain	84		
				rural	50		
			Région	Agadez	53,8		
				Diffa	58,5		
				Dosso	64,4		
				Maradi	36,9		
				Tahoua	61		
				Tillabéri	67,3		
				Zinder	43,3		
				Niamey	90,2		
OBJECTIF 10: REDUIRE LES INEGALITES ENTRE LES PAYS ET EN LEUR SEIN	Cible 10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus	10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour l'ensemble de la population	National		7,5	2014	

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.						
	Cible 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap	National			ND	ECVMA 2014
			Sexe CM	Masculin			
				Féminin			
			Milieu de résidence	Urbain			
				Rural			
			Âge du CM	Moins de 25 ans			
				25-34 ans			
				35-44 ans			
				45-54 ans			
				55-64 ans			
			statut de handicap	65 ans et +			
	Cible 10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le	10.4.1 Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux	National		16,2	2016	

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.						
	Cible 10. a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce	10.a.1 Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits	National		ND		
	Cible 10. b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les	10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)	National		1053,1 Milliards de FCFA	2014	

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux						
	Cible 10. c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %	10. c.1 Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré	National		ND		
OBJECTIF 11: VILLES ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS OUVERTS A TOUS, SURS, RESILIENTS ET SOUTENABLES	Cible 11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	National		17,9	2012	

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	Cible 11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique			10,1640625	2015	
		Indicateur 11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique	National		ND		
	Cible 11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.	11.6.1 Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville	National		ND		
		11.6.2 Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants	National		ND		

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	Cible 11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale	11.a.1 Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, par taille de la ville.	National		ND		
	Cible 11. b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de Villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur	Indicateur 11. b.2 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe	National		ND		

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques						
	Cible 11. c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux	11. c.1 Proportion de l'assistance financière allouée aux pays les moins avancés qui est consacrée à la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources et à la remise à niveau d'anciens bâtiments, en utilisant des matériaux locaux	National		ND		
OBJECTIF 12 – INSTAURER DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION SOUTENABLES	12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB	National		ND		
			par habitant				
		par unité du PIB					
		12.2.2 Consommation	National		ND		

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
		matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB	par habitant				
			par unité du PIB				
	12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	12.7.1 Nombre de pays mettant en oeuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics	National		ND		
			International				
	12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables	12.a.1 Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de Recherche et-Développement consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles	National				

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux	12.b.1 Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus d'un commun accord	National		1	2012 DS MT/A	
	12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en	12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles	Production	Montant des subventions à la production des combustibles fossiles/PIB	ND		
				Montant des subventions à la production des combustibles fossiles/montant total des			

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées			dépenses consacrés aux combustibles fossiles			
				Montant des subventions à la consommation des combustibles fossiles/PIB	ND		
			Consommation	Montant des subventions à la consommation des combustibles fossiles/montant total des dépenses consacrés aux combustibles fossiles			

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production	
OBJECTIF 13 – MESURES URGENTES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS	13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	13.1.1 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe	National		1			
		13.1.2 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	National		709			
			type	décès	0,3			
					blessés	0,1		
	13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide	13.3.1 Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide	Domaine		Primaire			
					Secondaire			
					Supérieur	1		

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
		13.3.2 Nombre de pays ayant fait état du renforcement de leurs capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les actions en faveur du développement	National		3	DS/MEDD	
	Cible 13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne	13.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) total des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars	national		Indicateur à prendre en compte à partir de 2020		

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	les mesures concrètes d 'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires						
	Cible 13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la	13.b.1 Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet	National		ND		

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	population locale et les groupes marginalisés	appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités					
OBJECTIF 15 – PRESERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES TERRESTRES, LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION	15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts	Superficie des forêts sous aménagement (ha)	National	99220,23	2015, DS/MEDD	Annuelle
			superficie plantées (ha)	National	24481,52	2015, DS/MEDD	Annuelle
			Proportion de zones forestières (%)	National	3,38	2015, DS/MEDD	Annuelle
	15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification,	15.3.1 Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres	National		ND		

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	dégradées					
	15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	15.5.1 Indice de la Liste rouge	espèces	Animales	15%	2008, DS/MEDD	10 ans
				Végétales	ND		
	15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la	15.a.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de	National	Aide publique	ND		
				dépenses publiques	ND		

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement.	la biodiversité et des écosystèmes					
	15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement	15.b.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes	National	Aide publique	ND		
				dépenses publiques	ND		
	15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens	15.c.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages	National				

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	d'assurer durablement leur subsistance						
OBJECTIF 16 -- PROMOUVOIR L'AVENEMENT DE SOCIETES PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DEVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER A TOUS L'ACCES A LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, A TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES	Cible 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.	16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus	National	Nombre de cas d'attaques/agressions personnelles rapportés par la police/gendarmerie/justice pour 100 000 habitants	25	ENISED-2015	
			National	Nombre de cas de violence sexuelle rapportés par la police/gendarmerie	1,8		

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
				/justice pour 100 000 habitants			
		16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement Proportion de la population prévenus en instance de jugement prévenu	National		59,81%	DS_MJ_2015	
	Cible 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.	16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)	National				
		16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante			ND		
		Degré de satisfaction de la population face à la sécurité	National		81,00%	ENISED-2015	
				Milieu de résidence	Urbain		81,40%
				Rural	80,60%		
	Degré de satisfaction de la population par	National		44,80%	ENISED-2015		
				Milieu de		Urbain	47,60%

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
		rapport aux services d'éducation	résidence	Rural	44,00%		
	Cible 16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.	Indicateur 16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge	National		57,70%	ENISED-2016	
Milieu de résidence			Urbain	85,70%			
			Rural	53,10%			
	Cible 16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement	16.a.1 Existence d'institutions nationales indépendantes des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris	National		1		
	Cible 16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement	Indicateur 16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait	Total		2,20%		
Sexe			Masculin	3,00%			
			Féminin	1,40%			

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	durable	l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme	Milieu	Urbain	4,30%		
				Rural	1,70%		
OBJECTIF 17 – RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER	Cible 17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes	17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source	National		14,40%	CEN_RAPIDES_2016	
		17.1.2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux	National		33,58%	CEN_2016/ Budget_2016	

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	<p>Cible 17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés</p>	<p>17.2.1 Aide publique nette au développement, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE</p>	<p>National</p>		<p>270 255</p>	<p>CEN_2016 (Millions de FCFA)</p>	

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	Cible 17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement	17.3.1 Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud -Sud, en proportion du budget national total	National			BDP_2015/Budget_2015	
		17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total	National		0,48%	BDP_2015 (P:60)	
	Cible 17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés	17.4.1 Service de la dette en proportion des exportations de biens et services	National		5,70%	BDP_2015 (P:19)	

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	Cible 17.5 Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés	17.5.1 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés					
	Cible 17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un	17.6.1 Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération					

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	mécanisme mondial de facilitation des technologies						
		17.6.2 Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion					

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	Cible 17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord	17.7.1 Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement					
	Cible 17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en	17.8.1 Proportion de la population utilisant l'Internet			2,80%	ECVMA 2014	

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	particulier de l'informatique et des communications						
	Cible 17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment	17.9.1 Valeur en dollars des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement					

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire						
	Cible 17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement	17.10.1 Moyenne pondérée des taux de droits de douane					

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	Cible 17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations d'ici à 2020	17.11.1 Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales			766670	CEN_RAPIDE S_2016 (P:45)	
	Cible 17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent	17.12.1 Droits de douane moyens appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement (PEID)					

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	l'accès aux marchés						
	Cible 17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques	Indicateur 17.13.1 Tableau de bord macroéconomique			2	DGE/MP_2016	
	Cible 17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable	17.14.1 Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable			1		

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	Cible 17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable	17.15.1 Recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays					
	Cible 17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en	17.16.1 Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable			1		

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	développement, atteindre les objectifs de développement durable						
	Cible 17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière	17.17.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile					DS/MP

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	Cible 17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays	17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux principes fondamentaux de la statistique officielle					
		17.18.2 Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle			1	INS	

Objectifs	Cibles Priorisées	Indicateurs retenus	Désagrégation	Modalités	Valeur de référence	Année et Source de données	Fréquence de production
	Cible 17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement	Indicateur 17.19.1 Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement			6145,94	INS, CRESS_2015 (Millions FCFA)	
		17.19.2 Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 %	a	1		INS	
			b	0			
			c	0			